

PARIS, le 14 février 2006 - n° 24/D130

## Formation EMPLOI, REVENUS

---

Réunion du 3 juin 2005

Compte rendu de l'examen des avant-projets  
de programmes statistiques pour 2006

mis à jour le 15 septembre 2005

PROJET D'AVIS .....	2
LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS .....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION .....	4
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES .....	32
AVIS D'OPPORTUNITÉ .....	33
TABLE DES SIGLES .....	45

---

## PROJET D'AVIS

---

proposés par la formation Emploi, revenus le 3 juin 2005

1. Le Conseil attend avec intérêt la mise en ligne gratuite sur le site insee.fr des fichiers de données individuelles des résultats des trois premières années de l'enquête Emploi en continu et souhaite que toute la documentation nécessaire à une bonne appropriation de ces résultats par les utilisateurs soit disponible simultanément.

2. Le Conseil continue à suivre avec une grande attention l'avancement des différents projets en cours devant contribuer à l'horizon 2007-2008 à un système cohérent d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (SIERA) : projet « Epure2-Non Salariés » sur l'ensemble du champ du privé ; projet de refonte du système d'information sur les agents des services publics ; projet d'enquêtes annualisées sur les salaires et le coût de la main-d'œuvre. Il souhaite que les retards affectant certaines des étapes de ces projets ne remettent pas en cause les objectifs visés à moyen terme d'un système fournissant, dans des délais raccourcis, des données de meilleure qualité, et d'accès plus aisé.

3. En particulier, le Conseil souhaite vivement qu'à l'horizon 2009, le dispositif Estel soit effectivement en capacité de fournir à des niveaux géographiques et sectoriels fins des estimations de personnes en emploi venant remplacer les estimations actuelles fondées sur le recensement de 1999. Il demande à être tenu informé de l'avancement des différentes étapes du projet.

4. Le Conseil souhaite un prolongement des efforts visant à une meilleure connaissance de toutes les composantes de la rémunération des dirigeants salariés.

5. Le Conseil note avec intérêt la volonté du système statistique public de faire évoluer le système d'information sur les demandeurs d'emploi. Il suivra avec attention, d'une part l'avancement de la refonte de l'application Nostra, et d'autre part les innovations prévues dans le cadre de la mise en œuvre du plan de cohésion sociale : dossier unique du demandeur d'emploi permettant un meilleur suivi des trajectoires individuelles et remontée d'information statistique en provenance des organismes privés de placement.

6. Le Conseil se réjouit de la reprise des travaux sur les bilans Formation-Emploi, cadre d'analyse partagé des trajectoires de jeunes allant de l'école à l'emploi qui permet de confronter les résultats des diverses sources relatives aux sorties du système éducatif et à l'insertion sur le marché du travail. A ce titre, il suivra avec beaucoup d'intérêt en 2006 la réalisation des enquêtes « Génération » et « Entrée dans la vie active ».

Le Conseil souligne l'importance de l'actualisation des nomenclatures, en vue d'améliorer la qualité des bilans Formation-Emploi.

7. Le Conseil encourage fortement le développement des informations relatives aux conditions de travail et à la santé, à travers l'exploitation de l'enquête SUMER réalisée en 2003, la mise en œuvre de l'enquête « Conditions de travail » de 2005 et la préparation coordonnée de l'enquête « Santé et itinéraires professionnels » et de l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi 2007. Le Conseil appuie également les objectifs d'amélioration et de centralisation des sources administratives sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

8. En matière de relations professionnelles, le Conseil souhaite être informé des modalités de valorisation de l'enquête REPONSE réalisée en 2005.

Il exprime aussi son soutien à la réalisation du projet d'enquête sur les « Changements organisationnels et informatisation - technologies de l'information et de la communication (COI-TIC)» dont la collecte est prévue, dans le secteur public comme dans le secteur privé, fin 2005-début 2006 pour son volet entreprise et fin 2006 pour son volet salarié.

---

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

---

**INSEE**

- Département Emploi et revenus d'activité
  - Section Synthèse et conjoncture de l'emploi
  - Division Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus
  - Division Emploi
  - Division Salaires et revenus d'activité
- Département Prix à la consommation, ressources et conditions de vie des ménages
  - Division Revenus et patrimoines des ménages

**MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA COHESION SOCIALE ET DU LOGEMENT**

- DARES
  - Sous-direction « Emploi et marché du travail »
  - Sous-direction « Suivi et évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle »
  - Sous-direction « Salaires, travail et relations professionnelles »

**MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

- DGAFP - Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation

**CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE SUR LES QUALIFICATIONS**

- CEREQ - Département entrées dans la vie active

**CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI (CEE)****AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI (ANPE)****CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**



## LISTE DES PARTICIPANTS

Ketty ATTAL-TOUBERT	INSEE DSDS
Didier BALSAN	CFDT
Nathalie BERTRAND	APEC
Monique BOURBIGOT-POGNAT	CNIS
Damien CARTRON	CEE
Marie-Christine CHAMBET-ROSSET	CNIS
Pascal CHEVALIER	INSEE DSDS
Marie-France CRISTOFARI	CEE
Jean-François DE MARTEL	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Francine DIDIER	CFE-CGC
Maryse DUCOURNAU	CNIS
Denis DURAND	CGT- BANQUE DE FRANCE
Françoise DUSSERT	DGAFP
Marc-Antoine ESTRADE	CGP
Jean-Paul FAUR	DARES
Jacky FAYOLLE	IRES
Reinhard GRESSEL	INRETS
Jean-Marie GROSBRAS	CNIS
Diana GUICHARD	CNIS
Angélique HENAUX	GIP PRAO
Norbert HOLCBLAT	DARES
Annick KIEFFER	CNRS LASMAS
René KRATZ	OREFQ LORRAINE
Alexandre KYCH	CNRS-EHESS-LASMAS
Christine LAGARENNE	DARES
Florence LEFRESNE	IRES
Jean-Christophe LOMONACO	DCASPL
Alberto LOPEZ	CEREQ
Christian LUBINEAU	MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER
Bruno LUTINIER	DARES
Olivier MARCHAND	INSEE DSDS
Sandrine MATHERN	DARES
Joël MAURICE	Paris-Jourdan Sciences économiques (PSE)
Monique MERON	DARES
Nicolas PROKOVAS	UNAS CGT ANPE
Jean-Pierre PUIG	CNIS
Dera RAMANDRAIVONONA	DARES
Yvonick RENARD	MEDEF-FIM
Olivier RIBON	INSEE DR PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Christian ROSSIGNOL	GIM
Marie RUAULT	ANPE
Paul SANTELMANN	AFPA

*Absents excusés :*

Daniel BLONDET

MINISTERE DE L' EDUCATION NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA  
RECHERCHE

Anne DUPORT

FONGECIF ILE-DE-FRANCE

Catherine FILPA

OREFQ LORRAINE

Bernard GARMIRIAN

BGA CONSEIL

Michel MONTEIL

CGT-FO

Carla SAGLIETTI

CNIS

*La séance est ouverte à 9h sous la présidence de Joël MAURICE.*

**Joël MAURICE, Président**

Si vous n'avez pas d'observations sur l'ordre du jour ou sur le compte-rendu de la réunion précédente, je vais donner la parole à Olivier Marchand, qui nous présente le suivi des avis donnés sur le programme 2005 et les avant-projets pour 2006.

## **I. Suivi des avis donnés sur le programme 2005**

**Olivier MARCHAND, INSEE**

Je vais reprendre les huit points sur lesquels un avis avait été donné, tout en essayant d'être assez synthétique.

En ce qui concerne l'enquête Emploi en continu (EEC), nous sommes toujours dans une phase de transition. Toutefois, 2005 marque un progrès important. Nous avons en effet recalé toutes nos pondérations sur la base des populations totales réestimées à la suite de la première enquête de recensement de 2004. Nous l'avons fait pour les enquêtes Emploi annuelles depuis 1999 et pour les enquêtes Emploi en continu de 2002 à 2004. Nous disposons donc maintenant de trois années complètes. La nouvelle politique de diffusion de l'INSEE facilitera très prochainement l'accès aux fichiers détaillés qui seront disponibles gratuitement sur notre site Internet. Finalement, il nous reste essentiellement à régler le problème de l'appropriation des résultats de l'enquête par les utilisateurs. Il s'agit d'un apprentissage que nous faisons en commun. Au mois de juin de l'année dernière, nous avons organisé une journée sur ce thème, principalement à destination de l'administration. Nous comptons renouveler ce rendez-vous, qui permet de développer les échanges entre les concepteurs et gestionnaires de l'enquête Emploi et ses utilisateurs. Un certain nombre de travaux méthodologiques sont par ailleurs en cours. Ils conduiront à réexaminer la méthodologie d'estimation des taux de chômage et peut-être à l'améliorer. Ils devraient déboucher en 2006, au moment où nous disposerons des résultats de l'enquête 2005. Même si cela est un peu plus long que nous l'avons prévu, nous commençons également à voir apparaître les premières valorisations : *Insee Première*, *Données sociales* prévu pour mars 2006, éventuellement *Economie et Statistique*, mais aussi des travaux de la Dares et du Céreq. Donc, si la transition n'est pas achevée elle est malgré tout en bonne voie. Fin 2006 avec cinq années complètes d'enquêtes nous pourrions utiliser l'EEC trimestriellement.

S'agissant des systèmes d'information sur l'emploi et les revenus d'activité (SIERA), un certain nombre de projets avancent. Ils devraient converger à l'horizon 2007 ou 2008, voire 2009 pour ce qui concerne ESTEL (Estimations d'Emploi Localisées). Nous rencontrons cependant quelques difficultés pour mobiliser en permanence des moyens suffisants, tant d'un point de vue humain qu'informatique. Nous avons en

effet trois projets très lourds : Epure2 Non-salarié qui comporte essentiellement des données venant de l'ACOSS, la refonte du système d'information sur les agents du secteur public et enfin les enquêtes annualisées sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires. Mais aujourd'hui, nous pouvons tout de même considérer que ces projets progressent de manière à peu près satisfaisante.

Des travaux sont en cours dans le domaine des mobilités professionnelles et sociales, notamment à partir de l'enquête FQP (formation et qualification professionnelle) de 2003. Un club d'utilisateurs travaille sur cette enquête. Les recherches progressent sous différents angles. De premières présentations ont été faites concernant les mobilités sociales, même si rien n'a encore été publié. Des choses commencent également à se mettre en place dans le domaine des mobilités professionnelles. D'autres sources que l'enquête FQP sont utilisées, par exemple les DADS ou l'enquête Emploi en continu. Tout cela devrait prendre forme dans le courant de l'année et débouchera sur plusieurs contributions dans *Données sociales*.

L'enquête 2004 sur le coût de la main-d'œuvre est sur le terrain ce mois-ci. Comme nous l'avons évoqué au mois de février nous projetons d'annualiser ces travaux. Nous sommes pour le moment dans la phase d'étude préalable. Globalement, nous respectons le calendrier qui avait été fixé. Nous passerons de l'ancienne application à la nouvelle entre 2006 et 2007 : l'enquête 2006 sera en effet réalisée en deux parties, l'une sur 2006 et l'autre sur 2007. Il s'agit d'un passage un peu délicat, que nous devons gérer dans un calendrier très serré. Il est par ailleurs important de souligner que cet exercice se fait en lien étroit avec la refonte des enquêtes ACEMO. L'objectif de cette démarche est d'harmoniser nos données et d'alléger la charge pesant sur les entreprises.

L'enquête réalisée en 2003 et 2004 sur la connaissance des hauts revenus et des patrimoines est en cours de traitement. La sortie des résultats est prévue au début 2006. Ils devraient nous apporter des informations beaucoup plus précises que celles dont nous disposons aujourd'hui, surtout que nous envisageons, sous réserve d'obtenir les autorisations nécessaires, de les apparier avec les données fiscales. Par le biais de cette enquête, nous souhaitons également recueillir de manière régulière des données sur les revenus du patrimoine, qui compléteront celles que nous avons sur les autres types de revenus. Il s'agit d'une réponse à une demande qui avait été exprimée dans le cadre du CNIS.

En ce qui concerne la connaissance des relations professionnelles, l'enquête REPONSE est en cours de réalisation. La DARES envisage par ailleurs d'adosser aux enquêtes ACEMO une enquête annuelle sur la négociation collective, les instances représentatives du personnel et les conflits. Il s'agit d'un projet très intéressant, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir. Les sources administratives étant défectueuses, nous souhaitons passer par ce biais pour avoir des indicateurs plus fréquents sur l'état des relations sociales dans les entreprises.

Le thème de la prospective des métiers et des qualifications progresse conformément à ce qui était attendu. La semaine dernière, la DARES a animé une réunion du comité d'orientation du groupe PMQ (Prospective des Métiers et des Qualifications) du Plan. De nouvelles projections sont en cours pour renouveler celles qui avaient été faites au début des années 2000 peut-être trop optimistes. Les résultats n'ont pas encore été diffusés largement, mais ils font l'objet de discussions. Plusieurs groupes associés à cette démarche travaillent avec une approche par branche ou en lien avec les observatoires régionaux de l'emploi et de la formation. Les entrées sont donc multiples. Tous ces travaux doivent contribuer à enrichir notre vision des évolutions d'ici 2010 à 2015.

Enfin, nous travaillons sur l'emploi et la rémunération des hommes et des femmes des trois fonctions publiques. Comme je l'ai signalé tout à l'heure, nous avons, à l'horizon de deux ans, un projet de refonte du système d'information sur les agents du secteur public. A l'INSEE, en schématisant un peu, une seule personne travaille sur ces questions depuis trente ans. Cette situation est un peu risquée. Nous avons donc décidé d'organiser la transition et de récupérer la mémoire qui a pu être accumulée. Notre objectif est d'avoir une information de type conjoncturel et des données annuelles, recueillies à partir des fichiers de paie des agents de l'Etat mais également des DADS des trois fonctions publiques, des enquêtes spécialisées Colter réalisées sur les collectivités locales, et des compléments du CNFPT. En attendant, même si les conditions sont un peu difficiles, nous continuons à réaliser des synthèses, notamment pour les besoins de l'Observatoire de l'emploi public. Ce dernier propose également un certain nombre

d'informations intéressantes en matière de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, ce qui répond aux souhaits du CNIS.

## II. Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2006

### 1. Exposé synthétique

**Olivier MARCHAND, INSEE**

#### *Marché du travail*

Je passerai rapidement sur l'enquête Emploi en continu, puisque je viens déjà de vous présenter un certain nombre d'éléments à ce sujet. Nous disposerons, dès la fin 2006, de cinq années pleines. Nous pourrions alors analyser les données infra annuelles fournies par l'enquête, en essayant de les désaisonnaliser. Des informations trimestrielles existent depuis 2002 ou 2003, mais elles ne sont pas réellement exploitables. En effet, les mouvements saisonniers qu'elles reflètent ne sont pas les mêmes que ceux des DEFM. Aujourd'hui, les taux de chômage restent actualisés en fonction de ces derniers. Mais à partir de 2006 ou 2007, nous pourrions confronter les évolutions trimestrielles issues de ces différents indicateurs. Eurostat pousse à le faire de façon mensuelle, mais cela me semble un peu dangereux. Il sera déjà délicat de se livrer à cet exercice trimestriellement. Je ne pense pas qu'il soit raisonnable d'aller au-delà.

A côté de l'enquête Emploi, sont prévus des enquêtes complémentaires et des modules *ad hoc*. Depuis le début de l'année, une enquête complémentaire est en cours sur les conditions de travail, ainsi qu'un module *ad hoc* sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Ce dernier se déroule malheureusement en même temps que l'enquête Famille et Employeur ; toutefois les échantillons en sont disjoints. Mais les modules *ad hoc* font l'objet de règlements européens, par conséquent nous sommes tenus de les réaliser. Pour 2006, l'enquête complémentaire portera sur la formation continue (enquête AES, *adult education survey*) et le module *ad hoc* sur les sorties de la vie active. Ces travaux sont déjà en préparation. En 2007 nous devrions travailler sur les thèmes des accidents du travail, des maladies professionnelles à la demande de d'Eurostat et simultanément sur la santé et le handicap à la demande de la Dares, mais les champs ne sont pas tout à fait les mêmes. Pour 2008, nous essaierons de rapprocher l'enquête complémentaire et le module *ad hoc*. Il pourrait s'agir de l'insertion professionnelle des immigrés et de leurs enfants. Une réunion est organisée les 2 et 3 juin à Luxembourg sur ce sujet. Comme vous pouvez le constater, les choses se décident très en amont.

Nous allons par ailleurs reprendre le « panel Dep » des élèves qui étaient en 6<sup>ème</sup> en 1995. Cette opération a été présentée dans le cadre du CNIS. L'enquête se déroule en ce moment et sera renouvelée en 2006.

Concernant les estimations d'emplois, nous développons le projet ESTEL qui remplacera le système actuel, basé sur le recensement de la population de 1999. Nous espérons converger pour 2009.

Du côté de la DARES, des travaux sont en cours sur la nouvelle nomenclature de familles professionnelles à la suite des modifications de la PCS. Cette démarche vise à mettre en place un suivi mieux adapté aux nouvelles réalités de l'emploi.

En 2006, nous devrions disposer les premiers résultats de l'enquête Offres d'emploi et recrutements menée avec le Centre d'étude de l'emploi. Il y a par ailleurs un projet d'enquête sur l'insertion des handicapés.

La refonte de NOSTRA est également un sujet important, puisqu'elle prévoit une évolution de tout le système de production et de diffusion des données sur le marché du travail. Nous avons déjà eu l'occasion de la présenter dans le cadre du CNIS. L'évaluation de la politique d'accompagnement des demandeurs d'emploi sera poursuivie. La mise en place du dossier unique, prévu dans la loi sur l'exclusion sociale, devrait nous permettre d'avoir un meilleur suivi des trajectoires. Nous avons aussi

prévu des enquêtes sur les utilisateurs des nouveaux contrats prévus par la loi Borloo et avec le Céreq sur les candidats à un processus de validation des acquis de l'expérience.

### *Revenus*

En ce qui concerne les revenus, je ne reviendrai pas sur le projet d'annualisation des enquêtes sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires, qui doit démarrer en 2006. Le nouvel indice du coût du travail LCI, présenté lors de la réunion du mois de février, devrait être diffusé. Il devrait mieux répondre à la demande européenne. Nous essayerons toutefois de gérer la continuité avec les utilisateurs des indices actuels.

Nous devrions, peut-être pas dès 2006 mais plutôt sur les années suivantes, faire des progrès sur la question des rémunérations des non-salariés. Pour le moment, nous suivons les rémunérations des dirigeants salariés de leur entreprise. Les concernant, nous utilisons les sources d'information habituelles. Pour les autres, nous exploitons principalement les données fiscales. Mais notre idée est également de bénéficier de l'investissement de l'ACOSS dans l'entrepôt de données Pléiade pour récupérer des données. Un dossier *Références* devrait être publié sur ce sujet au milieu de l'année prochaine.

Nous reviendrons tout à l'heure sur la question de la refonte du dispositif ACEMO.

S'agissant des revenus autres que les revenus d'activité, nous réaliserons la troisième collecte annuelle SRCV (statistiques sur les ressources et les conditions de vie) au mois de mai et au mois de juin 2006. Des modules secondaires font l'objet de règlements. Dans ce domaine, la programmation se fait de manière un peu moins anticipée qu'en ce qui concerne l'enquête Emploi. Nous aurons une présentation du module 2006 tout à l'heure. Nous réalisons des tests pour faciliter les comparaisons des données issues de ces travaux avec les déclarations fiscales et, ainsi, améliorer la qualité des informations disponibles. Nous avons également le souci de réduire les délais. Nous sommes dans une phase d'investissement, qui devrait déboucher, à partir de 2006, sur des progrès intéressants.

### *Relations professionnelles, organisation, durée du travail, santé et conditions de travail*

J'ai déjà parlé de la nouvelle enquête ACEMO que nous envisageons de réaliser sur la négociation collective, les instances représentatives du personnel et les conflits. Nous y reviendrons tout à l'heure. L'enquête REPONSE dont j'ai déjà parlé va faire l'objet d'exploitations. Un projet très ambitieux doit en outre être lancé en 2006. Il s'agit de l'enquête COI-TIC (Changements Organisationnels et Informatiques-technologies de l'information et de la communication). Celle-ci est présentée de manière détaillée dans le programme du Centre d'études de l'emploi. Elle est également évoquée dans le programme de la DARES. Cette enquête comporte un volet destiné aux entreprises, qui devrait être mis en œuvre à la fin de cette année et au début de l'année prochaine. Des salariés de ces sociétés seront interrogés un an plus tard. La généralisation d'un certain nombre de technologies de l'information et de la communication a bouleversé l'organisation du travail. L'objectif de l'enquête est d'essayer de repérer ces effets. Elle donnera probablement lieu à des exploitations assez lourdes en 2007 et 2008.

En 2006, le nombre de travaux sur la durée du travail sera moindre qu'à certaines époques. Pour le moment, cette durée n'évolue plus beaucoup même si la réglementation subit des modifications. Nous avons néanmoins un souci de veille. Un dossier d'*Economie et Statistique* sur la réduction et les aménagements de la durée du travail des années récentes va être publié dans les prochains jours.

En ce qui concerne la santé et les conditions de travail, nous poursuivons les exploitations de l'enquête SUMER (enquête sur la surveillance médicale des risques). L'enquête sur les conditions de travail se déroule sur toute l'année 2005. Des publications devraient être disponibles dès le premier semestre 2006.

Il paraît également souhaitable de développer les données administratives sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Dans ce domaine, des règlements pourraient intervenir au niveau communautaire. Je ne suis pas ces dossiers de très près, mais nous pourrions tout de même y revenir si vous le souhaitez.

Enfin, une enquête assez ambitieuse sur la santé et les itinéraires professionnels doit être mise en œuvre ; il est prévu de l'évoquer dans le courant de cette réunion, sans qu'elle soit l'objet d'un avis de la part de notre formation.

## **2. Débat**

### **Joël MAURICE, Président**

Je vous remercie pour vos présentations à la fois précises et synthétiques. Nous avons maintenant un temps d'échanges sur les deux points qui ont été évoqués, en l'occurrence le suivi des avis donnés sur le programme 2005 et sur les perspectives pour 2006. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ces sujets ?

### **Didier BALSAN, CFDT**

J'aurais aimé avoir des précisions concernant le système d'information sur les agents de la fonction publique. Est-il prévu de traiter les questions de mobilité, que ce soit au sein d'une fonction publique, entre les fonctions publiques ou avec le secteur privé ?

### **Françoise DUSSERT, DGAFP**

Dans ce domaine, les études sont essentiellement réalisées à l'INSEE. Une enquête est en cours sur la mobilité au sein des collectivités territoriales, ainsi qu'entre ces dernières, la fonction publique ou le secteur privé. Une étude similaire avait déjà été réalisée pour la fonction publique d'Etat l'an dernier par Julien Pouget. Mais il est vrai qu'en l'état actuel des sources, il est assez difficile de suivre la trajectoire des fonctionnaires sur longue période. C'est la raison pour laquelle nous attendons beaucoup du projet SIASP (système d'information sur les agents des services publics), qui nous permettra de disposer d'un panel. Il s'agit évidemment de l'une des préoccupations de l'Observatoire de l'emploi public.

### **Olivier MARCHAND, INSEE**

Actuellement, nous disposons des sources classiques pour étudier la mobilité, notamment l'enquête Emploi. Certes, l'échantillon et surtout le mode d'interrogation entraînent un certain nombre de biais sur la mobilité. Mais il est tout de même possible de mesurer ce phénomène. Dans le cadre du premier groupe du Plan sur la prospective des métiers et des qualifications, un atelier a d'ailleurs été consacré à ce thème. Il a donné lieu à un certain nombre de travaux, qui ont notamment permis de resituer la mobilité sur longue période.

Nous pouvons réaliser des analyses de mobilité sur le secteur privé grâce au panel des DADS. S'agissant du secteur public, les premiers travaux ont été menés à l'INSEE par Julien Pouget. Ils devraient également déboucher sur un panel. A moyen terme, l'objectif est de relier ces deux dispositifs. Il s'agit d'un projet ambitieux autour de l'EDP (Echantillon Démographique Permanent) qui serait enrichi par des sources administratives. Il serait alors possible d'étudier la mobilité entre les secteurs et le passage du statut de salarié à non-salarié. Mais la mise en place d'un tel système est assez compliqué et nécessite des autorisations.

Nous envisageons également de rapprocher le fichier historique de l'ANPE avec des fichiers de personnes en emploi. Aujourd'hui, nous constatons que des personnes sortent du chômage enregistré. Elles réapparaissent parfois un peu plus tard. Mais nous ne savons pas ce qui s'est passé entre ces périodes. Nous n'avons pas d'indications sur la nature des postes éventuellement occupés. Dans ce domaine, nous ne disposons, pour le moment, que de déclarations de mauvaise qualité. Notre objectif est donc d'essayer d'améliorer la situation. Nous nous inscrivons dans la ligne de la mission conduite par Stéfan Lollivier et Mylène Chaleix, dont les résultats avaient été présentés à l'automne dernier en interformation.

### **Joël MAURICE, Président**

Y a-t-il d'autres interventions ?

**Nicolas PROKOVAS, CGT**

J'aurais, pour ma part, quelques questions de compréhension.

Concernant l'enquête Emploi, il est indiqué dans l'avant-projet de programme qui nous a été transmis que nous assistons pour la dernière année à la coexistence des modules *ad hoc* et des enquêtes complémentaires. Pourrions-nous avoir quelques précisions à ce sujet ?

**Olivier MARCHAND, INSEE**

La rédaction est peut-être un peu optimiste ! Faire porter sur les mêmes personnes trois enquêtes successives (*enquête emploi, module ad hoc, enquête complémentaire*) comporte un certain nombre d'inconvénients. Le module *ad hoc* n'est généralement pas trop long. Il représente une vingtaine de questions. En revanche, l'enquête complémentaire peut prendre beaucoup plus de temps. Plusieurs personnes du ménage peuvent en outre être interrogées. Pour limiter les difficultés, nous souhaiterions donc avoir une meilleure correspondance des thèmes traités dans le module *ad hoc* et dans l'enquête complémentaire.

S'agissant des sujets retenus pour les modules *ad hoc*, nous ne sommes qu'un Etat sur les vingt-cinq qui décident. Le calendrier est en outre programmé très en amont. Les discussions qui se déroulent actuellement à Luxembourg portent sur 2008. Quant au thème de 2009, nous savons déjà qu'il concernera l'entrée des jeunes dans la vie active. Si nous nous contraignons à lier systématiquement le module *ad hoc* et l'enquête complémentaire, nous risquons de perdre l'expérience acquise sur les enquêtes complémentaires au cours des dernières années, par exemple sur un domaine comme la durée du travail. Nous l'avons abordé régulièrement dans le passé et nous pensions éventuellement le retenir à nouveau pour 2009. Nous serions donc en décalage. En 2007 et 2008, nous allons essayer d'aller dans le sens d'une convergence. Mais il me paraît un peu prématuré de dire qu'il en sera toujours ainsi. Je pense que nous devons rester prudents. Les modules *ad hoc* et les enquêtes complémentaires ne sont pas tout à fait de même nature. Nous pouvons tout de même aller plus loin dans le cadre des secondes, qui présentent également l'avantage de permettre un questionnement non contraint par les décisions prises à l'échelle communautaire.

**Monique MERON, DARES**

Le rapprochement des modules *ad hoc* et des enquêtes complémentaires me paraît à la fois intelligent et riche. Mais cela ne peut fonctionner que dans le cadre d'une collaboration étroite entre les différents intervenants. Par ailleurs, nous ne devons pas être totalement assujettis aux thèmes européens. Il faut aussi prendre en compte d'autres éléments, comme l'histoire des enquêtes.

**Nicolas PROKOVAS, CGT**

Les documents qui nous ont été remis font état de l'élargissement de l'analyse des rémunérations à la catégorie des dirigeants salariés. Ma question est peut-être trop précise dans l'état actuel d'avancement du projet, mais est-il prévu d'inclure les stock-options dans les rémunérations salariales ?

**Jean-Paul FAUR, DARES**

L'enquête ACEMO sur la participation, l'intéressement, les plans d'épargne et l'actionnariat salarié comporte actuellement une question sur les stocks options. Celle-ci devrait *a priori* disparaître. Nous avons en effet des difficultés techniques à recueillir cette information. L'enquête n'est probablement pas la solution la mieux adaptée étant donné la concentration de ce type de phénomène.

**Joël MAURICE, Président**

Donc, pour le moment, la question des stocks-options reste pendante.

**Nicolas PROKOVAS, CGT**

Il est fait mention dans le programme d'étude de la DGAFP de l'intégration de nouveaux indicateurs de gestion des ressources humaines. Pourrions-nous avoir davantage d'informations à ce sujet ? Quelle est la nature de ces indicateurs ?

Enfin, je souhaiterais que le programme de travail de la Dares mentionne la participation de l'ANPE au groupe de travail sur la rénovation de la nomenclature des familles professionnelles.

**Françoise DUSSERT, DGAFP**

A la Fonction Publique, nous disposons d'une dizaine d'enquêtes administratives réalisées auprès des ministères. Elles nous permettent de recueillir des informations sur les handicapés, les accidents du travail ou les maladies professionnelles. Ce dispositif ressemble, dans une moindre ampleur, à celui que la DARES a mis en place pour le secteur privé. Nous essayons actuellement de consolider les indicateurs issus de ces enquêtes. Nous tentons en outre, avec la DGCL, de les étendre à la fonction publique territoriale.

Par ailleurs, je voudrais souligner que l'enquête COI-TIC, dont il a été question tout à l'heure, sera testée cette année dans la fonction publique d'Etat et dans la fonction publique territoriale. Progressivement, nous essayons donc de mettre en place un dispositif d'observation de la fonction publique qui se rapproche de celui qui existe pour les autres salariés.

**Joël MAURICE, Président**

L'entrée en application de la LOLF me paraît être une occasion intéressante pour étudier les modifications intervenues dans la gestion des ressources humaines et dans l'organisation du travail.

**Olivier MARCHAND, INSEE**

Je pense que votre remarque sur la participation de l'ANPE au groupe de travail sur la rénovation de la nomenclature des familles professionnelles sera prise en compte.

**Joël MAURICE, Président**

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de poursuivre l'examen de notre ordre du jour.

**Denis DURAND, CGT**

Pour terminer, je voudrais juste confirmer que nous sommes impatients de pouvoir accéder aux résultats détaillés de l'enquête Emploi en continu.

**3. Examen de projets d'enquête pour avis d'opportunité****a) Liés à un règlement européen**

Module secondaire SRCV 2006 – Participation sociale

**Pascal CHEVALIER, INSEE**

Je voudrais vous rappeler le cadre général dans lequel s'inscrivent les modules secondaires. Ils sont associés au dispositif SRCV, qui vise à obtenir des informations sur l'ensemble des ressources des ménages et sur les conditions de vie, dans les différents pays européens. L'objectif est de mieux appréhender les phénomènes d'exclusion sociale, de pauvreté et d'inégalités, ... Les indicateurs obtenus

par le biais de ce dispositif alimentent le rapport remis chaque année au printemps au Conseil européen qui permet d'évaluer les politiques sociales menées dans chacun des Etats membres.

Le dispositif repose sur une collecte annuelle par enquête, dont l'échantillon est renouvelé par neuvième, et d'un panel. Il donne lieu à des exploitations à la fois transversales et longitudinales. Les modules secondaires sont comparables aux modules *ad hoc* de l'enquête Emploi. Ils permettent de compléter le questionnaire principal sur un thème différent chaque année. Le temps d'interrogation ne doit pas dépasser une dizaine de minutes. Par conséquent, les modules secondaires ne peuvent pas excéder une vingtaine de questions. Leur thème est fixé par des règlements communautaires qui ne déterminent pas les questions, mais les variables cibles correspondant aux statistiques que devront fournir les différents pays.

Le module secondaire 2006 portera sur le thème de la participation sociale. Il s'agit du deuxième module secondaire. Le premier, en cours de collecte, traite de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

L'objectif du module prévu pour 2006 est de mieux connaître les pratiques de participation à des manifestations culturelles et à des activités formelles et informelles, ainsi que leur fréquence. Nous essaierons de mesurer notamment la fréquentation sur les douze derniers mois des salles de cinéma, des salles de spectacles, des sites culturels ou des événements sportifs. Nous nous intéresserons également aux partis politiques, aux associations professionnelles ou aux organisations religieuses. Par ailleurs, nous essaierons d'évaluer le degré d'intégration des personnes interrogées avec leur famille, leurs amis et leurs voisins. Nous mettrons l'accent sur la fréquence des rencontres en « période normale » et sur leur capacité à leur demander de l'aide en cas de difficultés.

Même si le nombre de questions est limité, l'intérêt de cette démarche est évidemment de permettre des études sur le thème de la participation sociale. La corrélation des données du questionnaire principal et du module secondaire devrait par ailleurs permettre d'appréhender la pauvreté sous un angle nouveau. Nous pourrions en effet confronter les notions de pauvreté relationnelle et sociale avec celle de pauvreté monétaire, et leurs intersections.

La collecte des données sera réalisée par l'INSEE en mai et juin 2006. Toutes les personnes interrogées dans le cadre du dispositif SRCV devront répondre au module secondaire. Environ 12 000 logements seront concernés, dont environ 3 000 pour la première fois. Les résultats devront être fournis à Eurostat au mois d'octobre 2007. Ils donneront lieu à un rapport sur la qualité au mois de décembre 2007, puis alimenteront le rapport au Conseil européen du printemps 2008. Ils pourront ensuite déboucher sur d'autres études.

**Joël MAURICE, Président**

Je vous remercie pour cette présentation. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet qui vient d'être évoqué ?

**Norbert HOLCBLAT, DARES**

Je voudrais confirmer l'intérêt de la DARES pour ce projet de module secondaire SRCV. Nous avons l'intention de l'exploiter, en particulier s'agissant de la participation aux organisations professionnelles et notamment aux organisations syndicales. Nous avons déjà commencé à travailler sur ce sujet. Nous souhaitons mettre en corrélation les données recueillies dans ce domaine avec d'autres variables.

Le module qui est envisagé pour l'année prochaine devrait permettre de poursuivre l'effort entrepris pour fournir un certain nombre d'indicateurs sociaux. Mais au-delà de cette opération ponctuelle, nous pouvons tout de même nous interroger sur la capacité du système statistique à fournir des indicateurs dans ce domaine.

**Joël MAURICE, Président**

L'échantillon est-il national ? Ferez-vous des projections sur les urbains et les non-urbains ?

**Pascal CHEVALIER, INSEE**

Nous effectuerons des répartitions par type d'agglomération. Mais il s'agira d'un échantillon national non représentatif au niveau régional.

**Nicolas PROKOVAS, CGT**

Quel est le type d'appariement prévu avec les déclarations fiscales ? Quelles seront les complémentarités entre le dispositif SRCV et l'enquête sur les revenus fiscaux ?

J'aurais par ailleurs une remarque concernant la diffusion des résultats. Il est clairement indiqué dans les documents qu'un échantillon non nominatif sera disponible à la vente. Pourquoi ces données ne seront-elles pas accessibles gratuitement sur le site Internet, comme c'est le cas pour la quasi-totalité des autres enquêtes ? Quoi qu'il en soit, est-il réellement pertinent de mentionner une telle phrase dans un avis d'opportunité ?

**Pascal CHEVALIER, INSEE**

L'enquête sur les revenus fiscaux et le dispositif SRCV doivent fournir des distributions de revenus, des informations sur les inégalités. Elles ne sont pas vraiment complémentaires actuellement, mais un peu redondantes. Notre objectif est d'essayer de les rendre plus cohérentes. Cette année, nous allons donc étudier la possibilité d'un recalage de la distribution obtenue dans le dispositif SRCV par l'enquête sur les revenus fiscaux. Nous espérons ensuite être en mesure d'aller plus loin dans les rapprochements et d'apparier l'enquête SRCV et les déclarations fiscales. A plus long terme, nous envisageons également d'étudier la possibilité d'imputer annuellement des revenus du patrimoine dans l'enquête sur les revenus fiscaux à partir de la source SRCV.

Nous avons indiqué un peu rapidement que les fichiers détails seraient vendus. En fait, nous aurions simplement dû mentionner que ces données seraient mises à la disposition des chercheurs en France.

**Joël MAURICE, Président**

Nous prendrons en compte cette précision dans l'avis d'opportunité.

**Didier BALSAN, CFDT**

Je voudrais tout d'abord souligner notre intérêt pour l'approche non monétaire de la pauvreté qui prévaudra dans votre étude. Ces compléments sous l'angle de la participation sociale seront très intéressants.

Quelle sera véritablement la place de la participation aux activités syndicales dans votre enquête ? Il existe de fortes contraintes en termes de temps et de nombre de questions. Nous craignons donc qu'il ne soit fait un amalgame avec d'autres activités, dont la nature serait différente.

D'une manière générale, nous regrettons d'ailleurs le peu de concertation sur les d'enquêtes issues de règlements européens. Il serait souhaitable de développer les consultations en amont.

**Pascal CHEVALIER, INSEE**

Compte tenu du nombre très restreint de questions, nous demanderons simplement aux ménages s'ils participent à des activités syndicales.

S'agissant de la concertation, nous sommes conscients du problème. Nous l'avons signalé au niveau européen. Nous avons demandé à avoir plus de visibilité. Il me semblait malgré tout que nous avions pu réaliser davantage de consultations cette année. Nous avons travaillé avec la division « Conditions de vie des ménages » et les partenaires qu'elle consulte sur le projet d'enquête « Participation sociale ». Mais de

toute façon, nous ne pouvons pas réellement anticiper. Le règlement européen est sorti au mois de janvier 2005, ce qui est très récent.

**Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis**

Concernant les avis d'opportunité, nos marges de manœuvre sont beaucoup plus faibles pour les enquêtes découlant de règlements européens. C'est la raison pour laquelle nous les distinguons dans la rédaction de nos ordres du jour. D'une manière générale, l'opportunité porte en effet sur deux points. Nous devons examiner si le projet est utile et si la méthode proposée pour le conduire est la meilleure. Or les règlements répondent déjà à la première question. Nous n'avons donc plus qu'à nous concentrer sur la seconde. Mais nous disposons également d'une rubrique sur le suivi des règlements en cours. Celle-ci nous permet de débattre de projets qui ne font pas encore l'objet d'un consensus.

**Yvonick RENARD, MEDEF**

Les thèmes qui seront abordés dans le cadre de ce module secondaire sont assurément intéressants. Ils mériteraient d'ailleurs que son titre soit légèrement modifié. Il s'agit davantage, à mon sens, de participation sociétale. Mais quoi qu'il en soit, je ne comprends pas pourquoi notre formation devrait se prononcer en opportunité sur cette enquête, alors que nous sommes seulement informés en ce qui concerne l'enquête sur la santé et les itinéraires professionnels. Je pense que ce module relève plutôt de la formation Conditions de vie.

**Joël MAURICE, Président**

Vous avez raison. Ce module relève essentiellement de la formation Conditions de vie, sauf peut-être en ce qui concerne la participation aux activités syndicales.

Y a-t-il d'autres observations ? En dépit du fait que nous ne soyons que marginalement compétents, je pense que l'avis est plutôt positif. Je n'ai pas relevé d'objections. Au contraire, les marques d'intérêt ont été plutôt nombreuses.

Enquête sur les accidents du travail, les maladies du travail et les problèmes de santé de longue durée

**Ketty ATTAL-TOUBERT, INSEE**

L'enquête sur les accidents du travail, les maladies du travail et les problèmes de santé de longue durée est prévue pour 2007. Elle sera réalisée auprès du sous-échantillon sortant de l'enquête Emploi. Elle devrait se décomposer en deux parties : le module *ad hoc* européen demandé par Eurostat et un complément demandé par la DARES.

En 2002, l'Union européenne a défini une stratégie sur la sécurité et la santé au travail. Celle-ci, prévue pour la période allant de 2002 à 2006, consiste à consolider la culture de prévention du risque par des instruments politiques variés, à prendre en compte de nouveaux risques liés au travail, notamment de nature psychosociale, et à réduire les coûts liés aux soins et aux absences causées par les maladies et les accidents du travail. Afin d'évaluer l'efficacité de cette stratégie, le module *ad hoc* européen s'est vu assigner deux objectifs concrets. Il s'agit tout d'abord de constituer une source statistique sur les accidents du travail et les problèmes de santé liés au travail. Les données pourront être comparées à celles provenant des sources administratives existantes sur le même sujet et présenteront l'avantage de pouvoir être mises en relation avec les variables de l'enquête Emploi. Elles pourront par ailleurs couvrir des champs qui ne le sont pas par les sources administratives, comme les accidents entraînant des absences de moins de quatre jours, les maladies qui ne sont pas répertoriées dans la liste officielle des maladies du travail ou, d'une manière générale, le secteur public et les travailleurs indépendants.

Nous proposons de compléter le module *ad hoc* par des questions sur un thème proche, en l'occurrence le handicap et les maladies de longue durée (plus de 6 mois). Ce travail serait mené en partenariat avec la DARES. L'objectif est d'évaluer la politique française concernant les personnes handicapées et plus

précisément l'impact de la loi de 2005, dont l'emploi des personnes handicapées constitue l'une des composantes essentielles. Nous souhaitons reprendre une partie des questions posées dans le cadre du module *ad hoc* 2002, afin de mesurer l'évolution de la situation des personnes handicapées sur le marché du travail.

Les thèmes abordés par le module ad hoc et le complément demandé par la DARES seraient donc les suivants : le nombre d'accidents du travail, le nombre de problèmes de santé liés au travail, la durée des absences occasionnées par ces accidents et ces problèmes de santé, la reconnaissance des handicaps, la gêne au travail, ainsi que les difficultés liées au poste de travail. Le temps d'interrogation serait globalement de vingt minutes pour les questionnaires longs destinés aux personnes ayant été touchés par des accidents du travail, des maladies ou des handicaps. Il devrait être compris entre cinq et sept minutes pour les personnes n'ayant pas de problèmes de santé.

Nous prévoyons la mise en place d'un Comité de concertation. Il serait composé de la DARES, de la DREES, de la CNAM, de la DGEFP, de la DGAFP, du CEE et du CNCPH.

### **Joël MAURICE**

Il s'agit de sujets importants, sur lesquels l'attention a d'ailleurs été attirée par la publication d'un ouvrage récent de Philippe Askenazy, *Les désordres du travail*. Ils montrent que la France, et l'Europe en général, sont en retard par rapport à d'autres pays, comme les Etats-Unis, sur la prise en compte de ces problèmes.

Je n'ai pas bien compris quelle était la période sur laquelle porte l'interrogation. Dans ces domaines, la situation actuelle peut en effet résulter d'une activité très antérieure.

### **Ketty ATTAL-TOUBERT**

Pour les accidents du travail, nous prendrons en compte les personnes qui étaient en emploi au cours des douze derniers mois. Pour les maladies liées au travail, nous retiendrons les maladies observées au cours des douze derniers mois mais en sachant que celles-ci peuvent être beaucoup plus anciennes. Par conséquent, les personnes rentrant dans ce cadre n'auront pas forcément occupé un emploi au cours des douze derniers mois.

### **Paul SANTELMANN, AFPA**

Cette enquête permettra-t-elle d'établir une corrélation entre l'emploi exercé et la qualification de la personne ? Permettra-t-elle de savoir si les accidents du travail sont plus fréquents chez les salariés qui occupent un poste pour lequel ils n'ont pas été préparés ?

### **Ketty ATTAL-TOUBERT, INSEE**

Les résultats de l'enquête pourront être reliés aux variables de l'enquête Emploi. Nous aurons ainsi la nature de l'emploi, les diplômes, la position professionnelle,... informations qui pourront être mises en relation avec les accidents de travail.

### **Nicolas PROKOVAS, CGT**

S'agissant du Comité de concertation, je constate une évolution entre les documents qui nous ont été transmis et votre présentation. Vous semblez avoir la volonté de l'élargir, avec l'ajout notamment de la DGAFP, du CEE et du CNCPH. Dans quelle mesure, les organisations syndicales pourraient également y être associées ?

### **Ketty ATTAL-TOUBERT, INSEE**

L'ANPE fera également partie de ce Comité de concertation.

**Nicolas PROKOVAS, CGT**

Par ailleurs, il me semble qu'il existe un décalage entre l'importance de l'enquête, qui est indéniable, et la diffusion prévue. Les documents font en effet référence à un « quatre pages ».

**Ketty ATTAL-TOUBERT, INSEE**

Nous n'avons pas l'intention de restreindre la diffusion des résultats. Nous ne nous limiterons pas à un « quatre pages ».

**Christian ROSSIGNOL, GIM**

Avez-vous prévu de distinguer les accidents de trajet et les accidents du travail ?

**Ketty ATTAL-TOUBERT, INSEE**

Oui. Les accidents de trajet ne font pas partie du champ du module *ad hoc* européen.

**Monique MERON, DARES**

Il s'agit d'ailleurs de l'une des raisons pour lesquelles il est intéressant d'élargir l'enquête. Il serait dommage de nous restreindre, surtout compte tenu de la demande française de mieux suivre les personnes handicapées sur le marché du travail.

*Compte tenu de la proximité des sujets, le projet « Santé et itinéraire professionnel » est présenté pour information à la suite de cette enquête.*

**4. Présentation d'un projet d'enquête pour information**Enquête Santé et itinéraire professionnel**Marie-France CRISTOFARI, CEE**

Le projet d'enquête « Santé et itinéraire professionnel » a été présenté pour la première fois au CNIS le 17 octobre 2003, dans le cadre de l'interinformation statistique social. Il s'agissait de l'une des préconisations d'un rapport intitulé *Bilan des sources quantitatives dans le champ de la santé et de l'itinéraire professionnel*, initié par la Dares et la Drees. Ce document est toujours consultable. Il présente en annexe une soixantaine de fiches sur les sources françaises traitant du domaine du travail et de la santé. Depuis les années 80, de nombreuses enquêtes ont en effet été réalisées sur les conditions de travail, d'autres sur l'état de santé ou sa construction. Mais elles portent généralement sur des populations assez restreintes et n'intègrent que très rarement la notion de temps ou d'itinéraire de vie.

Le projet SIP vise à étudier, sur l'ensemble de la population, les relations entre itinéraire professionnel et évolutions de l'état de santé. Il s'articule autour de trois notions, en l'occurrence la santé, le travail et le temps. Le point de vue adopté sur la santé rejoint de nombreuses réflexions et études qui considèrent cette dernière dans une conception dynamique d'adaptation continue aux multiples événements extérieurs auxquels l'individu fait face, en interaction avec son environnement. L'approche retenue est également large en ce qui concerne le travail. Elle inclut les temps de formation, les temps de recherche d'emploi et les temps hors travail professionnel, ce qui est important notamment pour les femmes. L'objectif du projet est de définir des types de parcours de vie professionnelle caractérisant la population métropolitaine française. Il s'agit de décrire et d'analyser des enchaînements, qui sont sources d'amélioration ou de dégradation des parcours de vie. L'enquête SIP devrait nous permettre de mieux connaître les déterminants de la santé, en ciblant les effets sur la santé des caractéristiques des parcours professionnels et des conditions de travail, et de repérer l'incidence de l'état de santé sur le parcours professionnel, les aléas de carrière et les discriminations éventuelles.

Notre démarche combinera un recueil rétrospectif et un suivi prospectif. L'enquête sera menée sur un échantillon représentatif de la population générale âgée de 20 à 75 ans, tiré de manière aléatoire dans l'échantillon démographique permanent (EDP) avec un taux uniforme. L'utilisation de l'EDP nous permettra de disposer d'informations rétrospectives à travers les recensements passés et prospectives à travers les prochains recensements. Nous bénéficierons en outre des remontées de l'état civil, notamment en ce qui concerne la mortalité. La taille de l'échantillon n'est pas encore arrêtée ; les variantes envisagées oscillent entre 10 000 et 15 000 personnes interrogées.

Le contenu du questionnaire est encore en test et en réflexion. Il emprunte à la plupart des enquêtes réalisées sur les deux champs, santé et travail. L'entretien en face à face comportera trois parties. La première partie sera biographique. Elle permettra de saisir des caractéristiques relatives à la vie familiale à la fois dans l'enfance et à l'âge adulte, au niveau de formation initiale, à la spécialisation professionnelle, aux mobilités géographiques, à l'itinéraire professionnel, à l'évolution des postes occupés et de leur contenu, aux principales interruptions d'activité et aux épisodes d'altération de la santé et leur reconnaissance administrative. La deuxième partie sera consacrée au travail actuel. Il est prévu une interrogation rétrospective, afin d'estimer l'impact de certaines pénibilités. Enfin, la troisième partie portera sur la santé perçue lors de l'enquête. Elle comprendra notamment des autoévaluations de la santé physique et mentale.

Une réinterrogation des personnes participant à cette enquête est prévue dans les trois à cinq ans. La collecte des données est prévue en novembre et décembre 2006. Elle sera réalisée par le réseau d'enquêteurs de l'INSEE. En moyenne, le temps d'interrogation ne devrait pas dépasser une heure. A l'issue de cette première étape, une centaine d'entretiens complémentaires sera réalisée auprès de volontaires. Cette méthode est maintenant utilisée dans de nombreuses enquêtes.

Deux instances de concertation ont été constituées et accompagnent la construction du projet. Le Comité scientifique est composé d'experts de diverses disciplines (sociologie, épidémiologie, médecine du travail, économie, démographie, ergonomie, statistique...). Il est présidé par Serge Volkoff du Centre d'étude de l'emploi. Le Comité de suivi est, lui, composé des différents partenaires mobilisés sur ce thème (syndicats d'employeurs et de salariés, l'AGEPHIP, la FNAP, l'ANACT, l'INRS, les Directions concernées des Ministères chargés de la santé et du travail...).

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'études publiées dans les supports des différents organismes partenaires de l'opération. Les informations recueillies seront en outre mises très largement à la disposition des chercheurs.

**Joël MAURICE, Président**

Je vous remercie. Je tiens à préciser que la formation Santé et protection sociale sera consultée sur ce projet le 6 juin prochain. Même si celle-ci est évidemment la principale intéressée, notre avis pourra évidemment lui être transmis. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

**Yvonick RENARD, MEDEF**

Ne serait-il pas souhaitable d'instaurer une coordination entre les instances de concertation de cette enquête et de celle qui nous a été présentée précédemment ? Nous souhaiterions que la Cnam soit dans le comité de concertation de l'enquête SIP.

**Paul SANTELMANN, AFPA**

Il serait, à mon avis, pertinent d'associer à ces travaux les représentants des systèmes de formation professionnelle initiale et continue, surtout dans la perspective de développer une culture de prévention.

**Alberto LOPEZ, CEREQ**

Bien que n'étant pas du tout spécialisé sur les questions de santé, je voudrais souligner mon intérêt pour cette enquête. Celui-ci me semble double. En travaillant sur les relations entre itinéraire professionnel et

formation, nous constatons qu'un certain nombre d'acteurs font état de préoccupations liées à la santé des jeunes ou des moins jeunes. Le projet, qui s'appuie sur l'échantillon démographique permanent, me paraît également intéressant d'un point de vue méthodologique. J'aurais néanmoins une interrogation. Le champ est large, puisqu'il va de 20 à 74 ans. De fait, les situations seront donc très hétérogènes en termes de parcours notamment. Ne serait-il pas préférable de se concentrer sur une tranche d'âge ou une tranche d'ancienneté sur le marché du travail plus homogène ? Il y a des questions d'âge et de génération, avec des conditions et des organisations du travail très différentes. L'hétérogénéité est intéressante en soit mais rendra plus délicate l'interprétation des liens de causalité ou de corrélation entre les deux sujets.

**Joël MAURICE, Président**

Je ne sais pas s'il existe encore des marges de manœuvre dans la définition de l'enquête.

**Marie-France CRISTOFARI, CEE**

Pour le moment, rien n'est figé. Nous sommes encore dans une phase de test. Mais pour revenir sur le point qui vient d'être évoqué, nous avons la volonté de réaliser une enquête en population générale. Nous ne voulons pas sacrifier cette approche globale, même s'il est vrai qu'elle nous obligera probablement à rester relativement synthétique dans l'étude des liens entre santé et itinéraire professionnel.

**Ketty ATTAL-TOUBERT, INSEE**

Concernant la concertation de l'enquête complémentaire à l'enquête Emploi nous n'avions pas pensé à associer l'AFPA, la DEP. Notre marge de manœuvre est étroite en termes de questionnement mais nous pensions poser une ou deux questions sur le déroulement de la scolarité. Il est possible de vous associer et de vous demander un avis sur le questionnaire, je ne crois pas que l'Insee s'y oppose.

**Joël MAURICE, Président**

Globalement, toutes les interventions montrent l'intérêt pour cette approche. Le souci de mieux coordonner les parties prenantes a toutefois été souligné. Nous verrons comment y répondre. Ce sujet pourrait peut-être être évoqué dans le cadre de l'interformation.

**Yvonick RENARD, MEDEF**

Il me semble que l'urgence concernait les instances de concertation.

**Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du Cnis**

Il faudrait peut-être les ouvrir plus largement, pour permettre à l'ensemble des partenaires concernés d'y participer.

**Joël MAURICE**

Nous ne sommes pas consultés pour avis sur ce projet d'enquête. Mais nous pouvons malgré tout exprimer notre intérêt pour la démarche suivie. Et donner un avis favorable à l'enquête sur les accidents du travail, les maladies du travail et les problèmes de santé de longue durée.

**b) Autres projets d'enquêtes présentés en opportunité**

## Enquête de cheminement tous niveaux Génération 2004

### **Alberto LOPEZ, CEREQ**

Je serai assez bref, car l'enquête Génération 2004 s'inscrit dans le cadre d'un dispositif qui a déjà fait l'objet de discussions au sein de cette formation. Elle s'adresse à des jeunes sortis de formation initiale au cours de l'année 2004. Il s'agit de les interroger, trois ans après, sur leur parcours professionnel, sur certains éléments de leur parcours scolaire, ainsi que sur certaines caractéristiques familiales ou résidentielles.

Il s'agit d'une enquête portant sur une génération pleine, contrairement à l'enquête de 2001. Celle-ci avait en effet concerné un échantillon plus restreint, que nous avons qualifié de « mini génération ». La génération pleine est interrogée plusieurs fois, après trois, cinq, sept ans, voire davantage. La « mini génération », en revanche, ne fait l'objet que d'une seule interrogation après trois ans. Cette pratique permet d'actualiser les indicateurs et d'analyser certains effets de la conjoncture sur les débuts de vie active.

Les enquêtes réalisées dans le cadre de ce dispositif donnent lieu à des exploitations non seulement de la part du CEREQ, de la DARES ou de la DEP, mais également de chercheurs d'un certain nombre de laboratoires, associés ou non au CEREQ. Il y est fait référence dans le cadre de la publication d'*Economie et Statistique* consacrée au bilan Formation-Emploi. La majorité des articles est rédigée à partir de cette source. Elle doit être mise en relation avec deux autres grandes sources nationales qui permettent d'éclairer le même thème, en l'occurrence l'enquête Emploi de l'INSEE et les enquêtes IVA-IPA de la DEP. Ces dernières sont plutôt de court terme et ont un champ limité à l'enseignement secondaire. Elles ont principalement un intérêt au niveau régional et local.

Les résultats de l'enquête Génération 2004 seront diffusés sur un ensemble de supports très variés, dont les collections habituelles du CEREQ. Nous essayons de plus en plus de mettre en ligne des indicateurs. Les fichiers détaillés sont mis à disposition des chercheurs par le centre Quételet un ou deux ans après l'enquête.

### **Joël MAURICE**

Je vous remercie. Y a-t-il des interventions sur cette présentation ?

### **Christian ROSSIGNOL**

Au fil du temps, constatez-vous une amélioration ou au contraire une difficulté croissante à interroger l'échantillon initial ? Par ailleurs, n'y a-t-il pas un biais du fait des jeunes qui partent travailler à l'étranger ?

### **Alberto LOPEZ**

Ces deux questions sont tout à fait pertinentes et font partie des soucis des producteurs de cette enquête. En ce qui concerne le taux de réponse, nous n'avons pas observé de détérioration entre Génération 1998 et Génération 2001. Au contraire, nous avons plutôt noté une amélioration. Mais nous n'en avons pas analysé les raisons. L'enquête est réalisée par téléphone. Evidemment, nos appels n'aboutissent pas toujours. Toutefois, le phénomène que nous redoutions, en l'occurrence le développement des portables, reste finalement contenu, même si nous avons de progrès à faire.

Nous sommes très soucieux d'identifier les biais pouvant résulter du taux de non-réponse. Nous effectuons des comparaisons avec l'enquête Emploi. Sur un certain nombre d'indicateurs nous constatons des décalages, mais les écarts restent acceptables. Cela étant, l'enquête Emploi ne repère pas non plus très bien les jeunes sortants une année donnée. Par conséquent, les difficultés proviennent des deux sources.

S'agissant des départs à l'étranger, un travail spécifique avait été mené dans le cadre de l'enquête Génération 1998. Nous nous étions efforcés de contacter les jeunes concernés. Nous avons abandonné

ce volet pour Génération 2001, dans la mesure où il s'était finalement avéré relativement coûteux au regard de ce qu'il nous avait apporté. Mais pour le moment, nous n'avons pas pris de décision en ce qui concerne Génération 2004. Lors de la collecte, nous recueillons l'information sur le départ du jeune à l'étranger. Dans la grande majorité des cas, nous disposons en effet d'un relais *via* les parents. Nous pouvons ainsi disposer de quelques ratios sur les taux de départ à l'étranger. Ils font partie des migrations et des mobilités possibles mais ne sont d'ailleurs pas aussi massif que nous pourrions le penser.

### **Joël MAURICE**

Il me semble que l'avis est également favorable sur ce projet d'enquête.

### Enquête statistique sur les mouvements de main d'œuvre EMMO

#### **Bruno LUTINIER, DARES**

Dans un contexte de forte rotation de l'emploi, il importe non seulement de mesurer les stocks de main-d'œuvre mais aussi les flux, selon les types de contrat d'embauche et de motif de sortie. La structure des emplois se modifie au profit des contrats courts. Cette évolution soulève de nombreuses questions sur l'arbitrage entre la flexibilité de l'emploi et la sécurité des trajectoires des salariés. De plus, les taux d'activité des quinquagénaires et des sexagénaires sont assez réduits en France, alors que des mesures sont prises pour allonger la durée de la vie professionnelle.

Le dispositif statistique sur les mouvements de main d'œuvre répond en partie à ces préoccupations, en suivant les évolutions et en mesurant leur ampleur. Il s'agit de la seule source permettant de faire le lien entre les motifs de sorties (licenciements économiques, licenciements pour motif personnel, démissions, fins de CDD, départs à la retraite...) et diverses caractéristiques concernant les établissements et les salariés.

L'enquête sur les mouvements de main d'œuvre n'est jamais utilisée seule. Elle complète toujours les déclarations faites sur ce même thème, les DMMO. D'après le Code du Travail, tous les établissements de plus de 50 salariés sont en effet tenus de déclarer, tous les mois, les entrées et les sorties de leur main d'œuvre. L'enquête ne s'adresse donc qu'aux établissements de 10 à 49 salariés. Son objectif est uniquement statistique.

Les informations recueillies par le biais de l'enquête sont identiques à celles qui sont demandées dans le cadre des déclarations. L'enquête est trimestrielle et adressée, par voie postale, à un peu plus d'un établissement sur cinq. Au total, un peu plus de 50 000 établissements sont interrogés. Chaque année, 1/5<sup>ème</sup> de l'échantillon est renouvelé. La taille de l'échantillon est doublée dans certaines régions, qui disposent de financements locaux pour analyser plus finement les flux d'emplois.

La gestion de l'enquête est essentiellement assurée par la DARES, sauf dans cinq régions où elle est prise en charge par la Direction Régionale du Ministère du Travail. La saisie des données est réalisée par une entreprise privée, sélectionnée à la suite d'un appel d'offres européen.

Depuis fin 2004, une page du site Internet du Ministère du Travail [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) est dédiée à l'enquête. Cette initiative a pour objectif d'aider les établissements à y répondre.

Les partenaires sociaux sont consultés dans le cadre général du programme de travail de la DARES. En octobre 2004, ils ont souligné leur intérêt pour l'observation du fonctionnement du marché du travail, notamment des types de contrats de travail à l'embauche des salariés.

Les résultats statistiques, accompagnés d'un bref commentaire, sont diffusés trimestriellement. Ils donnent lieu à un document de quatre pages publié quatre mois après la fin du trimestre concerné. Celui-ci s'appuie sur les données fusionnées de la déclaration et de l'enquête. Un bilan annuel de quatre pages est également élaboré avec des données définitives neuf mois après la fin de l'année considérée. Les

établissements interrogés bénéficient en outre d'un retour. En parallèle, les séries longues sont mises à jour tous les trimestres sur le site Internet du Ministère.

L'exploitation statistique de ces données doit répondre à un double objectif. Il s'agit de réaliser à la fois une analyse nationale, conjoncturelle et structurelle, des flux de main d'œuvre et aussi des études locales fines effectuées par les échelons déconcentrés. Pour certaines régions, le besoin d'informations à un niveau géographique assez fin demeure un enjeu local important. Cette source est parfois au centre du dispositif local de connaissance de l'emploi et d'aide à la décision.

**Joël MAURICE, Président**

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce sujet ?

**Didier BALSAN, CFDT**

Je voudrais revenir sur la question de la concertation. Il n'est pas tout à fait pareil d'avoir une discussion sur le programme de travail de la DARES et de participer à une consultation sur un thème précis. Cette dernière me paraîtrait pourtant très utile.

**René KRATZ, OREFQ Lorraine**

Quelles sont les régions impliquées dans le dispositif ?

**Bruno LUTINIER, DARES**

S'agissant du premier point, nous pouvons effectivement ouvrir le Comité de pilotage. Dans la mesure où l'enquête fonctionne bien, les réunions ne sont pas fréquentes. Il me semble que la dernière date de 2000. Nous pourrions envisager une nouvelle rencontre en 2006. Mais il ne faut pas oublier que nous sommes relativement contraints par le Code du Travail en ce qui concerne la déclaration des mouvements de main d'œuvre.

Actuellement, cinq régions gèrent le dispositif. Il s'agit de la Bourgogne et de la Basse-Normandie, qui bénéficient toutes les deux d'une extension de l'échantillon, de l'Alsace, du Centre et de Midi-Pyrénées.

**Christian ROSSIGNOL, GIM**

Nous ne pouvons que nous féliciter de l'existence de ce dispositif. Néanmoins, certaines entreprises ont toujours le sentiment qu'il existe un doublon avec la déclaration préalable à l'embauche. Il faudrait peut-être prendre un jour ce point en considération.

**Joël MAURICE**

Il est évidemment souhaitable de favoriser les simplifications et d'éviter les double-emplois. Mais je ne pense pas que votre remarque constituait une réserve. Par conséquent, il me semble que notre avis sur cette enquête est favorable.

Dispositif ACEMO : enquêtes trimestrielle, complémentaire, négociation et PIPA

**Jean-Paul FAUR**

Le dispositif ACEMO a fait l'objet d'une présentation lors de la précédente réunion de cette formation.

La dernière refonte de l'enquête ACEMO datait de 1998. Nous avons donc lancé un comité de pilotage au début de l'an dernier. Les projets que je vais vous présenter ont été définis dans le cadre d'une concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux et de la statistique publique. Ils s'inscrivent dans un

dispositif rationalisé d'observation de l'emploi et des salaires. Dans la mesure du possible, nous avons essayé d'éviter les redondances entre les différentes enquêtes et d'alléger la charge des entreprises. Notre objectif était toutefois de ne pas réduire l'information. Dans certains cas, nous avons même cherché à l'augmenter.

Le dispositif ACEMO comportait jusqu'à présent sept enquêtes. A l'avenir, il n'en comptera probablement plus que six. Je vais vous en présenter quatre. Les deux dernières, sur les très petites entreprises et sur le Smic, le seront lors de la prochaine réunion de cette formation.

L'enquête trimestrielle analyse des données sur l'emploi, la durée du travail et les salaires. En termes d'emploi on examine le nombre de salariés, les différentiels formes d'emploi (CDD, temps partiel, recours à du personnel intérimaire). En matière de temps de travail on saisit la durée collective hebdomadaire à travers quatre organisations éventuelles selon les établissements : la durée du forfait en jours, le volume d'heures supplémentaires et les effectifs concernés par chacun de ces éléments. En matière de salaire on suit pour douze postes de travail dans chacun des établissements enquêtés le salaire mensuel de base et la durée mensuelle correspondante. Enfin une question porte sur les vacances d'emploi ; elle avait été ajoutée en 2002 à la demande d'Eurostat. Jusqu'à présent, nous interrogeons 38 000 établissements. Nous allons passer à 37 000. Nous essayerons ensuite de réduire progressivement ce chiffre, en fonction d'investigations méthodologiques qui sont encore en discussion. Le seuil d'exhaustivité, qui était de 100 salariés, devrait par ailleurs être relevé à 250. Le questionnaire sera à la fois allégé et simplifié. Le temps moyen de réponse est estimé à une heure. La durée de remplissage sera mesurée de manière plus précise au moment des tests qui portent sur 400 établissements. L'enquête trimestrielle fournit l'évolution de l'emploi salarié, du SMB (salaire mensuel de base) et du SHBO (salaire horaire de base ouvrier) dans des délais relativement rapides. Les résultats provisoires par grands secteurs sont disponibles à 45 jours et les résultats définitifs plus détaillés à 80 jours.

L'enquête complémentaire à l'enquête trimestrielle repère les conventions collectives appliquées dans chacune des entreprises et les effectifs qu'elles couvrent. Elle permet de répartir les salariés par qualification professionnelle au sein de chacun des établissements et de déterminer les salariés représentatifs qui seront suivis dans l'enquête trimestrielle. L'enquête complémentaire n'est pas modifiée. Le quart de l'échantillon sera renouvelé tous les ans, soit environ 10 000 établissements. La publication des premiers résultats est prévue à la mi-2006.

L'enquête trimestrielle et l'enquête complémentaire sont réalisées auprès des établissements de 10 salariés ou plus. En ce qui concerne les effectifs des branches et la couverture conventionnelle, nous interrogerons également les très petites entreprises, afin de disposer d'informations plus complètes.

L'enquête sur la participation, l'intéressement, les plans d'épargne et l'actionnariat salarié, dite PIPA, s'intéresse à la part des entreprises et des salariés couverts par un accord de participation ou d'intéressements et aux montants annuels concernés ; on mesure également l'ensemble de la participation, le nombre de salariés concernés et la provenance des fonds, pour tous les plans d'épargne : plan d'épargne entreprise, interentreprises, groupe, PERCO (plan d'épargne retraite collective), PERCO-I (interentreprises), PERCO-G (groupe). Le questionnement sur les plans d'épargne était jusqu'à maintenant relativement compliqué, nous allons l'alléger et le simplifier grâce au travail mené avec le Conseil supérieur de la participation et l'Autorité des marchés financiers. On essaiera enfin de mesurer autant que faire se peut la part des entreprises ayant mis en place l'actionnariat salarié, sans aller au delà compte tenu des difficultés repérées dans l'exploitation de l'enquête PIPA actuelle. Aujourd'hui, l'enquête PIPA est réalisée auprès de 23 000 entreprises de toutes tailles rentrant dans le champ traditionnel du dispositif ACEMO. Nous allons y ajouter les sociétés cotées. La publication des résultats est prévue dans un délai de 12 à 14 mois dans un *Premières informations*, *Premières synthèses* de la Dares, puis dans le rapport annuel du Conseil supérieur de la participation.

L'enquête nouvelle sur la négociation collective comportera des questions sur les institutions représentatives du personnel au sein des établissements, sur la négociation collective et la conclusion d'accords, sur les organisations syndicales présentes ou représentées dans l'entreprise, et sur les arrêts collectifs de travail avec une évaluation du nombre de journées non travaillées. On pourra ainsi analyser conjointement négociation et conflictualité, ce qui n'est pas possible actuellement. Environ 10 000 entreprises seront interrogées, à comparer aux 23 000 de l'enquête annuelle et 4 000 de l'enquête

individualisation qui sont supprimées. La publication des résultats sera annuelle. Ces derniers seront également pris en compte dans le cadre du bilan annuel de la négociation collective, qui est établi en collaboration avec la Direction des Relations du Travail.

**Joël MAURICE, Président**

Souhaitez-vous intervenir sur les points qui ont été évoqués ?

**Christian ROSSIGNOL, GIM**

S'agissant de l'enquête trimestrielle, le temps de remplissage qui a été évoqué ne prend pas en compte la sélection des postes représentatifs. Il s'agit de l'une des difficultés auxquelles se heurtent régulièrement les entreprises, surtout dans les secteurs où la rotation est forte. L'enquête annuelle actuelle suscite des remarques vigoureuses de la part de ceux qui doivent la remplir. Elle comporte en effet des informations qui figurent déjà dans la DADS.

J'aurais par ailleurs une question d'ordre technique en ce qui concerne l'enquête PIPA et l'enquête sur la négociation collective. A la différence du reste du dispositif, elles reposent sur les entreprises et non sur les établissements. Cette situation pose, à mon sens, des problèmes d'exploitation des résultats. C'est un problème permanent, particulièrement visible avec cette présentation groupée. Comment fait-on quand tous les établissements de l'entreprise n'ont pas le même code NAF ? En Ile-de-France, beaucoup d'établissements sont classés dans le tertiaire, et sont rattachés à des entreprises de l'industrie. On ne peut donc pas tirer de la statistique publique l'information dont on a besoin au niveau d'une profession.

Enfin, en ce qui concerne l'enquête PIPA, la diffusion des résultats 12 à 14 mois après le lancement de l'enquête, soit 15 à 17 mois après l'exercice considéré, brouille complètement l'intérêt que les acteurs économiques ou sociaux pourraient leur porter. Ils s'intéressent en effet à l'exercice qui vient de se terminer et non à l'exercice qui le précède. Evidemment, ces délais sont probablement liés à des obstacles techniques. Nous avons récemment connu un problème de même nature avec l'évolution du pouvoir d'achat. Pendant quelque temps, le grand public n'a pas su de quoi on parlait.

**Denis DURAND, CGT**

Nous nous sommes également interrogés sur la distinction, selon les enquêtes, entre les entreprises et les établissements. La question de la disponibilité des résultats est aussi récurrente. D'une manière générale, nous savons que nous rencontrons des problèmes de fraîcheur des données sociales, notamment en ce qui concerne les relations au sein des entreprises. En revanche, nous ne partageons pas les remarques de M.Rossignol s'agissant de la charge statistique pesant sur les entreprises. Le MEDEF participait au comité de pilotage du dispositif ACEMO. Les projets qui nous sont présentés aujourd'hui tiennent compte des positions qui ont été exprimées dans ce cadre. Si nous ne voulons pas aller vers un appauvrissement des données disponibles, nous pouvons difficilement aller au-delà de ce qui a été fait.

**Jean-Paul FAUR, DARES**

La sélection des postes représentatifs demande effectivement du temps la première fois, surtout quand on veut la faire convenablement. Je reconnais que les entreprises rencontrent des difficultés dans ce domaine. Mais je ne pense pas que la durée de remplissage ait été trop minorée. De toute façon, les tests qui seront effectués auprès de 400 entreprises le diront. Je comprends, en revanche, les réactions vigoureuses vis-à-vis de l'enquête annuelle. C'est la raison pour laquelle elle a disparu. Les autres sources devraient nous permettre de disposer d'informations au moins d'aussi bonne qualité. Dans les premières années, nous risquons néanmoins d'avoir un léger décalage en termes de calendrier. Les données seront peut-être un peu moins fraîches.

En ce qui concerne le classement par activité principale exercée, le code APE est déterminé au niveau de l'entreprise à travers les enquêtes annuelles. Pour les établissements, les informations sont de nature plus déclaratives. C'est un problème classique. Nous travaillons depuis le démarrage des enquêtes Acemo avec l'activité principale de l'entreprise. Je comprends que cela pose des problèmes dans certains cas.

Les publications se font dans un délai qui ne peut guère être réduit. L'enquête PIPA sera plus simple, ce qui permettra aux entreprises d'y répondre plus rapidement. Mais nous travaillerons forcément avec deux ans de décalage car les entreprises ne connaissent pas plus tôt les données collectées. Nous avons avancé le calendrier de collecte d'environ un mois, nous ne pouvons pas faire plus.

Il me semble que la réduction de la charge pesant sur les entreprises est notable. Les représentants du MEDEF au comité de pilotage insistent régulièrement sur ce point. Nous en tenons compte autant que possible. Sur l'ensemble du dispositif d'observation de l'emploi et de la main d'œuvre, je crois que nous avons fait de réels progrès.

#### **Joël MAURICE**

Apparemment, l'avis est positif sur les quatre enquêtes. Les différents points qui ont été soulevés ne me paraissent pas constituer des réserves.

### **III. Suivi des règlements européens en cours**

#### **Olivier MARCHAND**

Je ne reprendrai pas les informations qui ont été présentées lors de la précédente réunion. Je vais plutôt mettre l'accent sur les éléments nouveaux et essayer d'anticiper. Cette dernière démarche est en effet la plus intéressante, puisque c'est à ce stade que nous pouvons essayer de réagir face à des règlements qui risqueraient de nous piéger.

Six nouvelles variables vont apparaître, en 2006, dans l'enquête sur les forces de travail. Généralement, ces ajouts sont fondés. Ils sont souvent déjà pris en compte dans l'enquête emploi en continu en France, plus complète que le dispositif européen.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur les modules *ad hoc* de l'enquête Emploi et sur les modules secondaires SRCV. Dans ce domaine, nous avons vu que les discussions se déroulaient très en amont, dans le cadre de groupes de travail.

Nous risquons d'être plus ennuyés sur le thème des vacances d'emplois. Cette notion nous paraît en effet difficile à mesurer. Le dispositif européen prévoit la réalisation d'une enquête trimestrielle auprès des entreprises. Jusqu'à présent, il n'existait pas de base légale. La situation pourrait évoluer en 2006. Certains pays ont reçu des subventions d'Eurostat pour réaliser des enquêtes dans ce domaine. Mais ils demandent une base légale pour continuer après l'arrêt des subventions. Or il existe une forte demande de nature politique sur cette question au niveau de la Commission.

En ce qui concerne ECMOSS et l'indice du coût du travail, il existe des projets d'extension aux entreprises de moins de dix salariés et à de nouveaux secteurs, dont les administrations. Il s'agit également d'un point sur lequel nous avons émis beaucoup de réserves. Nous avons essayé de résister et de faire valoir nos arguments. Les mêmes méthodes ne peuvent pas être appliquées à tous les secteurs économiques. Mais nous sentons malgré tout une pression de plus en plus forte. Nous avons déjà été obligés de prendre en compte l'éducation, la santé et l'action sociale et il est probable que nous devrons aller plus loin.

Le programme de travail d'Eurostat pour 2006 fait état de projets de règlements sur la santé publique, ainsi que sur la santé et la sécurité au travail. Les pays devront produire des statistiques obligatoires dans ce domaine. Il s'agit effectivement de questions importantes, sur lesquelles il sera intéressant d'avoir des informations européennes.

Enfin, en ce qui concerne les statistiques de court terme, la demande n'est pas tant d'enrichir les informations que de raccourcir les délais. La pression de la banque centrale européenne (BCE) est assez forte. Dans certains domaines, nous ne sommes pas trop gênés. Nous avons vu que le dispositif ACEMO nous permettait de disposer sur les statistiques d'emploi de résultats à 45 jours. Mais sur d'autres thèmes,

nous avons probablement atteint les limites du compromis entre qualité de l'information et rapidité de traitement.

**Joël MAURICE**

Avez-vous des questions ou des remarques à formuler ?

**Monique MERON**

J'aurais avoir une précision. Les variables mesurées dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail seront-elles annuelles ?

**Olivier MARCHAND**

Je ne suis pas en mesure de vous répondre. Je pense que nous aurons davantage d'informations dans quelques mois.

**Joël MAURICE**

Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de poursuivre l'examen de l'ordre du jour.

## **IV. Les bilans Emploi-formation**

### **1. Présentation des évolutions envisagées**

**Olivier MARCHAND**

L'idée des bilans Formation-Emploi est née au milieu des années 1970, à une époque où les préoccupations de planification étaient importantes. L'exercice de prévision réalisé dans ce cadre comportait un certain nombre de lacunes. Les bilans Formation-Emploi avaient vocation à essayer de les combler. Ils partaient du principe que le système éducatif devait s'adapter à des besoins en qualification présumés d'une économie en forte croissance. Cette vision « adéquationniste », qui a certainement fait commettre des erreurs au système de formation, notamment initiale, a ensuite été remise en cause. Les bilans Formation-Emploi se sont donc rapidement centrés sur des comptes socio-économiques, fondés principalement sur l'enquête Emploi, sur les premiers résultats des enquêtes Insertion et sur des statistiques du Ministère de l'Education. Ils essayaient de mesurer l'impact des arrivées de jeunes débutants dans le renouvellement des professions et la part de ces sortants du système éducatif au niveau des entrées dans les entreprises ou les professions. Les bilans ont été publiés régulièrement dans les années 1980 et 1990. Un cadre relativement léger était actualisé annuellement et des résultats plus détaillés étaient diffusés tous les trois ou quatre ans. Ils permettaient de mener une réflexion commune sur des définitions et des méthodes partagées. Les principaux acteurs de cette démarche étaient le CEREQ, l'INSEE, le Ministère de l'Education et le Ministère du Travail.

Le bilan Formation-Emploi publié en 1998 a marqué une évolution importante par rapport aux documents précédents. Les différents partenaires se sont accordés sur une définition commune des sortants de formation initiale. Tous les acteurs avaient jusqu'à présent des visions un peu différentes. Il faut toutefois reconnaître que cette notion n'est pas simple, car la sortie du système éducatif peut être progressive. Il peut y avoir des situations mixtes, voire des retours vers le dispositif de formation.

A la fin des années 1990, une autre avancée importante a consisté à prendre un peu de recul par rapport à l'approche de l'enquête Emploi. Initialement, l'observation se faisait au mois de mars suivant la sortie du système éducatif. A une époque où l'insertion était rapide, ce délai était suffisant. Mais avec l'allongement de la durée d'insertion des jeunes et le cheminement entre différentes situations de chômage, d'emploi précaire, ... cette vision devenait finalement très partielle et paraissait difficile à maintenir. L'idée a donc été de définir une année de sortie du système éducatif dans l'enquête Emploi et d'examiner la situation n

années plus tard. L'approche adoptée s'est donc rapprochée de celle du CEREQ dans les enquêtes de cheminement, en différenciant une approche conjoncturelle sur les sortants les plus récents et une dimension plus longitudinale trois, quatre ou cinq ans après la sortie du système éducatif. Dans le bilan Formation-Emploi publié en 1998, sont également apparues des descriptions de situations mixtes entre formation et emploi. Ces éléments complexifient évidemment le panorama, mais lui permettent de rendre compte de manière plus juste de la réalité.

Le dernier bilan Formation-Emploi, qui s'appuie sur les enquêtes Emploi jusqu'à 2002, a été un peu long à élaborer. Deux dossiers d'*Économie et Statistique* réalisés de manière collective par tous les partenaires concernés vont être publiés. Le dossier consacré au passage de l'école à l'emploi sortira cet été ; celui portant sur les jeunes dans les entreprises situera les caractéristiques de leur emploi par rapport à celles de leur formation en termes de niveau et de spécialité, et il sortira fin 2005 - début 2006. Les sources utilisées sont nombreuses. Outre l'enquête Emploi, nous avons de plus en plus recours aux enquêtes de cheminement du CEREQ, les enquêtes « Génération », qui fournissent des informations tout à fait précieuses sur l'ensemble des sortants. Nous prenons également en compte les panels de bénéficiaires de mesures de la DARES.

Pour l'avenir, des réflexions méthodologiques sont en cours dans un groupe technique animé par le pôle de la DR-INSEE de PACA. Le passage de l'enquête Emploi annuelle à l'enquête en continu posera des problèmes de continuité et nous conduira probablement à revoir les définitions. Nous souhaitons en outre intégrer la demande sociale sous plusieurs angles. Le bilan doit-il se limiter aux jeunes ? Avec les préoccupations actuelles sur la formation tout au long de la vie, ne faut-il pas le généraliser à l'ensemble des classes d'âge ? On pourrait aussi produire des indicateurs soit en lien avec la stratégie européenne pour l'emploi ce qui permettrait des comparaisons européennes, soit en lien avec la Lof. L'idée de mener des analyses régionales ou infra régionales est également étudiée, mais on ne pourra pas utiliser le nouveau recensement car la question sur la fin des études y a été supprimée.

Notre objectif est de réussir à sortir pour la première fois en 2006 les tableaux annuels, et de publier tous les trois ou quatre ans des résultats plus détaillés, dans la collection *Références*.

## 2. Introduction au débat

### Florence LEFRESNE, IRES

Pour ouvrir le débat, je voudrais revenir sur quatre champs de questionnement. A mon sens, ils figurent au centre de l'analyse des processus d'insertion des jeunes et posent une série de problèmes méthodologiques qui ne seront peut-être pas résolus par la prochaine mouture du bilan Formation-Emploi.

Il est indispensable de prendre en compte toutes les situations intermédiaires entre la formation initiale à plein temps et l'emploi. On sait qu'il y a des phénomènes de décalage temporel, quitter l'école est de moins en moins un processus instantané notamment pour des jeunes qui vont tarder à entrer en formation, l'apprentissage par exemple. Nous constatons aussi un développement des retours dans le dispositif éducatif, en particulier de la part de jeunes qui ont échoué au baccalauréat ou au cours du premier cycle universitaire. D'une manière générale, l'accès au marché du travail et au CDI est de moins en moins un phénomène absorbant, au sens statistique.

La définition conventionnelle qui consiste à considérer la fin de formation initiale à partir de la première rupture de plus d'un an me paraît tout à fait légitime. Pour autant, il subsiste toutes ces récurrences avec l'appareil de formation. Nous constatons également des configurations très différentes de situations de chevauchement entre la formation et l'emploi, que nous aurions intérêt à distinguer. L'emploi d'appoint de l'étudiant qui poursuit ses études ne procède pas de la même logique que celle de l'alternance au sens large. Dans ce cas, l'emploi vient en appui de la formation. Un certain nombre de travaux, comme ceux de Bonnal, Mendès et Sofer qui sont actualisés dans un numéro à paraître d'*Économie et statistique*, montrent un avantage relatif important des jeunes qui ont pratiqué l'alternance sous statut de contrat de travail plutôt que sous statut scolaire. Différents mécanismes semblent à l'œuvre, certainement combinables : une socialisation au travail avec l'acquisition des règles propres au monde du travail ou des règles spécifiques au métier ; une interaction entre les acquis scolaires et l'expérience de travail ; un

processus de constitution de réseau qui donne accès aux informations sur le marché du travail, et dont on sait qu'il peut être tout à fait efficient. Dernier élément, du point de vue de l'employeur l'acquisition précoce d'une expérience de travail peut en outre être un signal de compétences supplémentaires, ou au moins de motivation du jeune. Une étude de Margolis et de Simonnet de 2003 met en évidence un effet positif des réseaux professionnels. Il me semble qu'il faut multiplier les travaux pour tester ces différentes hypothèses, qui ne sont pas alternatives.

Concernant les étudiants qui exercent une activité professionnelle, des travaux un peu anciens de Catherine Beduwé et Jean-François Giret ont été renouvelés et sont également à paraître dans *Économie et statistique*. Sur des données du début des années 1990, ils montraient que la nature de l'activité professionnelle est déterminante. Une activité régulière et fréquente permettait un accès facilité à l'emploi et notamment au CDI, avec en outre un impact positif sur le salaire. Au contraire, si l'activité restait occasionnelle, elle constituait plutôt une protection par rapport à des situations de chômage prolongé. Dans le numéro d'*Économie et statistique* à venir ces résultats sont plutôt confirmés. Les auteurs montrent en particulier qu'il y a un décalage entre le sentiment qu'a l'étudiant d'avoir acquis une expérience professionnelle au court de ses études, et la non reconnaissance dans les faits de ces compétences sous la forme de l'avantage salarial.

A mon sens, nous aurions intérêt à développer les travaux portant sur les situations de chevauchement et sur leur impact en termes de trajectoire professionnelle.

Le deuxième champ important me paraît être celui du déclassement des jeunes. Depuis le milieu des années 1990, les travaux sur cette question se sont considérablement développés. On peut citer ceux de Gautié et Forgeot, de Minni et Fondeur, de Nauze-Fichet et Tomasini. Plus récemment les travaux de JF. Giret et A. Lopez (Céreq) reprennent l'approche « adéquationniste » à partir des tables de Joëlle Affichard et montrent que le phénomène est de plus en plus massif. Un jeune sur deux serait déclassé au premier emploi. Un jeune sur trois le resterait trois ans après la sortie de la formation initiale. Et cette proportion serait d'une sur deux pour les femmes. Les travaux réalisés mettent également en lumière le divorce croissant entre la spécialité de formation et l'emploi, même lorsque la conjoncture est favorable. Ces résultats sont très intéressants. Toutefois, compte tenu des évolutions actuelles du travail et de l'emploi, il me semble que se pose la question de la pertinence d'utiliser ces tables de correspondance. En effet, nous assistons à un développement de la tertiarisation. Par ailleurs les situations recouvertes par une même appellation d'emploi sont de plus en plus hétérogènes. Pour les jeunes femmes qui s'orientent massivement vers les emplois du tertiaire, il est certainement de plus en plus délicat de miser sur un ajustement entre les formations qu'elles empruntent et les emplois sur lesquelles elles vont être affectées. Et derrière les processus de déclassement, les effets mesurés sont extrêmement différents. On retrouve les effets de compétition pour l'emploi tels que Thurow les a modélisés, mais aussi des effets de progrès techniques biaisés et très certainement également des effets de « leurre » de certaines appellations de diplômes qui ne donnent pas accès aux responsabilités auxquelles aspirent les jeunes. Il est regrettable que nous n'utilisions pas davantage les approches subjectives du déclassement, comme le font d'autres pays.

Le troisième champ est celui des emplois aidés qui concernent, selon la conjoncture, entre 35 et 40 % de l'emploi des jeunes. On ne peut plus réduire les dispositifs d'aide aux jeunes en difficulté. C'est de plus en plus un passage quasiment obligé, y compris pour les diplômés. Les bénéficiaires sont suivis par les nouveaux panels de la DARES, qui permettent une comparaison avec des populations témoins de caractéristiques comparables mais non passées par les dispositifs. Les travaux sur les effets du passage dans le dispositif sont très centrés sur les conditions d'accès à l'emploi, distinguant de plus en plus le statut d'emploi et les effets sur le salaire. Ils sont, en revanche, assez rares sur les relations entre formation et emploi. Le passage par l'emploi aidé permet-il un resserrement de ce lien, c'est ce qui est attendu de l'alternance ? Au contraire, institutionnalise-t-il le déclassement ? C'est un peu ce que montrent les travaux de Laurence Lizé à partir de l'enquête Génération. Ou bien joue-t-il un rôle de « sas » pour changer sa spécialité de formation initiale, pour changer de métier et ce faisant limiter un peu l'ampleur du déclassement comme semble le suggérer le Céreq ?

Enfin, le quatrième champ porte sur le diagnostic générationnel. La problématique en termes d'âge met l'accent sur les spécificités des actifs jeunes au regard aux autres actifs, spécificités qui sont appelées à se résorber au cours du processus. Elle serait progressivement remplacée par une problématique générationnelle car les caractéristiques spécifiques des actifs récents ne seraient pas seulement transitoires : elles entraînent des transformations diffusées par ces générations récentes. Dans cette

perspective, l'allongement de la période d'observation est évidemment capital, et il serait intéressant de mener davantage de travaux sur des cohortes (Cf. les travaux de Malik Koubi ou de Louis Chauvel). Les travaux de Minni et Fondeur à paraître dans *Economie et Statistique* montrent que les taux d'accès à l'emploi stable par cohorte de sortants ont tendance à décliner sur les deux dernières décennies. Cela signifie que chaque génération observée sur une période de dix ans occupe, au bout du compte, moins d'emplois stables que la génération précédente. On retrouve ce diagnostic de transformation de la norme d'emploi dont les jeunes seraient un vecteur essentiel. Ceci fait écho à d'autres travaux de nature différente, par exemple le récent rapport du CERC qui diagnostique une instabilité croissante de l'emploi à partir d'un indicateur de rotation dans l'emploi. Parallèlement, le diagnostic est celui d'un éclatement croissant des trajectoires. Les inégalités entre les générations se doublent d'inégalités au sein des générations. Les jeunes diplômés peuvent inscrire un CDD dans leur carrière. Par contre, le confinement sur des CDD pour les jeunes sans diplôme débouche généralement sur des phénomènes de précarisation précoce et durable. Je rappelle que 20 % des sortants du système éducatif n'ont aucun diplôme.

Pour prendre en compte l'ensemble de ces phénomènes, il me paraît essentiel de travailler sur des cheminements de plus en plus longs. Il faut également prendre en compte l'ensemble des variables qui discriminent les trajectoires, et qui ne sont pas réductibles aux diplômés. A ce titre, il serait intéressant de croiser des méthodologies mettant en évidence les effets d'inégalités intergénérationnelles et intragénérationnelles.

### **3. Débat**

#### **Joël MAURICE, Président**

Je vous remercie pour cette présentation très claire.

Sommes-nous en mesure de suivre suffisamment longtemps nos échantillons ? Au bout de combien d'années le dispositif actuel s'interrompt-il ? Serait-il possible d'aller plus loin, de manière à mieux suivre ces effets de générations ?

#### **Alberto LOPEZ, Céreq**

A l'automne, nous procéderons à une nouvelle interrogation dans le cadre de l'enquête « Génération98 », sept ans donc après la sortie de formation initiale. Il nous est demandé d'aller jusqu'à dix ans. La décision n'est pas encore prise. Le taux d'attrition peut entraîner des risques de biais. Nous attendons le bilan de l'interrogation à sept ans. Il n'est donc pas certain que nous ayons la possibilité d'aller plus loin.

Je voudrais réagir sur les présentations qui ont été faites. Je pense qu'elles s'inscrivent dans des registres différents. L'exposé sur les bilans Formation-Emploi reflète assez bien l'état de nos réflexions. Les points évoqués ensuite par Florence Lefresne s'inscrivent davantage dans une perspective de recherche. Nous avons peut-être intérêt à les distinguer. Dans le dernier bilan, le travail méthodologique des différents partenaires pour avoir une bonne comptabilisation cohérente des flux et une éventuelle harmonisation des sources n'a pas été mis en avant. Evidemment, nous devons nous interroger sur la manière de rendre compte de ce qui n'est pas un simple passage linéaire de la formation à l'emploi, et des situations intermédiaires. Nous devons essayer de produire des tableaux relativement simples permettant d'articuler les sources.

J'ai été très intéressé par les pistes de recherche qui ont été lancées. S'agissant de l'exploitation des enquêtes générationnelles, nous nous efforçons de constituer des groupes de travail largement ouverts. Nous essayerons qu'ils prennent en compte tous ces aspects. Nous serions heureux d'accueillir l'IRES dans les prochains groupes d'exploitation des enquêtes générationnelles.

#### **Jacky FAYOLLE, IRES**

Les nomenclatures constituent un point important pour les chercheurs comme pour les statisticiens, sur lequel il serait souhaitable de revenir. Nous disposons de tables de passage entre la formation et l'emploi

qui sont anciennes. Elles ne prennent pas bien en compte certaines évolutions majeures, comme la tertiarisation et la féminisation des emplois. Elles ne sont plus adaptées aux situations que nous rencontrons aujourd'hui. Un travail méthodologique fondamental devrait être relancé.

### **Christian ROSSIGNOL, GIM**

Le rôle principal des bilans Formation-Emploi est de fournir des données harmonisées à ceux qui en ont besoin. Il doit être distingué des aspects de recherche, qui relèvent d'un autre cadre.

Je voudrais citer deux points sur lesquels nous aimerions disposer de davantage d'informations. L'apprentissage est une notion trop globalisante. Les acteurs de la formation et de l'emploi aimeraient retrouver leur forme d'apprentissage, artisanal ou industriel, dans les informations qui sont publiées. Nous souhaiterions en outre avoir des données utilisables au plan sectoriel. Nous n'ignorons pas les difficultés posées par cette demande, mais ces éléments pourraient intéresser les professionnels.

Enfin, il me semble qu'une étude a montré que si 20 % des jeunes sortaient du système éducatif sans diplôme, 40 % d'entre eux finissaient tout de même, au bout de quelque temps, par s'insérer dans l'emploi de manière définitive. Il serait intéressant d'avoir davantage d'informations sur ce point dans les bilans Formation-Emploi.

### **Alberto LOPEZ, Céreq**

La question des nomenclatures me paraît très intéressante. Certains disent qu'il n'y a pas déclassement, mais dévalorisation des diplômes sur le marché du travail. L'idée d'une table de correspondance entre la formation et l'emploi, qui se défendait peut-être dans un certain contexte, paraît moins opérante aujourd'hui. Il me semble qu'il faut quand même deux repères, l'un du côté de formation et l'autre du côté de l'emploi, qui permettent de produire des informations. Il faudrait réfléchir à l'opportunité d'ouvrir un chantier sur les spécialités de formation, et sur la question de concordance ou discordance entre ces spécialités et les domaines d'emploi. Dans ce domaine, les nomenclatures sont particulièrement datées.

### **Annick KIEFFER, Lasmus CNRS**

Les parcours scolaires sont de moins en moins linéaires. Dans ce contexte, que reflète le dernier diplôme obtenu ? Quelle information fournit-il sur les compétences réelles de la personne qui se présente sur le marché du travail ? Dans les bilans il faudrait pouvoir rendre compte de ces parcours, en particulier des passages CAP-BEP vers un bac, des passages de l'enseignement général vers des BTS techniques. Nous devrions travailler de manière plus précise sur ces questions.

### **Nicolas PROKOVAS, CGT**

Le sujet est particulièrement intéressant. Les réflexions menées en amont peuvent ouvrir des pistes de recherche. Du point de vue du CNIS, je pense qu'il est très intéressant de combiner les indicateurs conjoncturels issus de l'enquête Emploi avec des indicateurs un peu plus structurels conçus à partir des enquêtes « Génération ».

### **Florence LEFRESNE, IRES**

Il est effectivement nécessaire d'avoir des précisions sur les parcours scolaires, qui sont de moins en moins résumés par le dernier diplôme. Celui-ci ne reflète pas forcément le niveau de compétences. Dans les 20 % de jeunes sortant du système éducatif sans diplôme, la moitié ont échoué l'année de passage du diplôme et ils ont donc suivi l'intégralité de la formation. Il s'agit d'un point très intéressant dans l'optique d'une comparaison internationale qui privilégie le diplôme plutôt que le niveau. Il me paraît essentiel de prendre en compte les parcours scolaires pour bien montrer que le dernier diplôme acquis ne reflète probablement pas le niveau de compétence.

**Olivier MARCHAND, INSEE**

Nous allons prochainement disposer d'une source intéressante pour rapprocher les parcours scolaires de la période d'insertion grâce au panel des jeunes qui étaient en 6<sup>ème</sup> en 1995. Ils ont été suivis pendant toute leur scolarité et nous avons donc de nombreuses informations sur leur parcours scolaire. Nous allons maintenant les interroger sur leur insertion professionnelle. Nous pourrions donc rapprocher parcours scolaire et parcours professionnel.

**Joël MAURICE, Président**

Je voudrais vous remercier pour toutes ces interventions et ce débat très riche. Nous essayerons d'en retenir un certain nombre de points, de questions nouvelles, que nous devons prendre en compte et sur lesquels nous pourrions revenir.

**V. Projet d'avis de la formation**

*Le CNIS rend un avis favorable sur l'ensemble des projets d'avis qui lui ont été présentés.*

*La séance est levée à 13 heures 20.*

---

**Adoption du compte rendu**

Le présent compte rendu tient compte des observations parvenues au secrétariat du Cnis avant le 15 septembre 2005.

---

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

- Avis sur les programmes statistiques 2005 et sur les programmes à moyen terme 2004-2008
  
- Fiches d'enquêtes pour avis d'opportunité :
  1. Module secondaire SRCV - Participation sociale
  2. Enquête sur les accidents du travail, les maladies du travail et les problèmes de santé de longue durée
  3. Enquête de cheminement tous niveaux Génération 2004
  4. Enquête statistique sur les mouvements de main d'œuvre EMMO
  5. Dispositif Acemo : enquêtes trimestrielle, complémentaire, négociations, PIPA.
  
- Fiche d'enquête présentée pour information  

Enquête Santé et itinéraires professionnels
  
- Le nouveau bilan Emploi-formation

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

---

- Module secondaire SRCV - Participation sociale.....	34
- Enquête sur les accidents du travail, les maladies du travail et les problèmes de santé de longue durée.....	36
- Enquête de cheminement tous niveaux Génération 2004 .....	37
- Enquête statistique sur les mouvements de main d'œuvre EMMO .....	38
- Enquête trimestrielle ACEMO .....	39
- Enquête complémentaire ACEMO .....	40
- Enquête négociations.....	41
- Enquête PIPA.....	43

Paris, le 9 août 2005 - N° 176/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ**  
**Enquête « participation sociale »**  
**Module secondaire de l'enquête SRCV 2006**

---

*Programme* : 2006

*Émetteur* : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales

Au cours de sa réunion du 3 juin 2005, la formation « Emploi, revenus » a examiné le projet d'enquête « Participation sociale », module secondaire de l'enquête SRCV 2006 (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie).

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître les pratiques et la fréquence de participation à des manifestations culturelles, à des activités formelles et informelles, ainsi que de mesurer le niveau d'intégration avec la famille, les amis et les voisins. La corrélation des données du questionnaire principal et du module secondaire devrait permettre de confronter les notions de pauvreté relationnelle et sociale avec celle de pauvreté monétaire. Cette enquête est réalisée pour répondre à un règlement européen (règlement n°13/2005 de la commission du 6 janvier 2005).

Parmi les thèmes abordés on peut citer :

- La participation à des manifestations culturelles (cinéma, spectacle, sites culturels, évènements sportifs)
- La participation à des activités formelles et informelles (partis politiques, associations professionnelles, organisations religieuses, etc)
- L'intégration avec la famille, les amis, les voisins (fréquence de rencontre, capacité à demander de l'aide).

Les informations sont recueillies pour les douze derniers mois.

L'enquête aura lieu en mai et juin 2006 auprès des personnes interrogées pour l'enquête SRCV. L'échantillon est de 12 000 logements dont 3 000 sont enquêtés pour la première fois. La collecte sera réalisée par enquêteur, en face à face, avec une durée de questionnement de dix minutes environ pour le module secondaire.

Une concertation a eu lieu au niveau européen, en particulier via un groupe de travail statistique. Pour la France, la représentation était assurée par l'Insee. Néanmoins, le questionnaire sera conçu en étroite collaboration avec la division « Conditions de vie des ménages » et les partenaires qu'elle consulte dans le cadre de la préparation de l'enquête PCV sur le même thème.

Les données issues du module secondaire collecté en 2006 figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2008 destiné au Conseil européen. En France, les données françaises et

européennes pourront donner lieu à des études publiées dans Economie et statistique et dans Insee-première.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 9 août 2005 - N° 177/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur les accidents du travail, maladies professionnelles, les handicaps et les problèmes de santé de longue durée

#### Enquête complémentaire à l'enquête Emploi 2007

---

*Programme* : 2007

*Émetteur* : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales

Au cours de sa réunion du 3 juin 2005, la formation « Emploi, revenus » a examiné le projet d'enquête sur les accidents du travail, maladies professionnelles, les handicaps et les problèmes de santé de longue durée, complémentaire à l'enquête Emploi 2007.

Cette enquête est constituée de deux parties. La première est le module *ad hoc* européen (Règlement communautaire n° 384/2005 du 7 mars 2005) dont l'objectif est d'évaluer l'efficacité de la stratégie sur la sécurité et la santé au travail définie en 2002 par l'Union européenne. La seconde partie étend le champ de l'enquête à tous les problèmes de handicap ou de santé de longue durée et répond à une demande de la Dares. Ce complément pourrait reprendre une partie des questions posées en 2002 dans le module *ad hoc* afin de mesurer l'évolution de la situation, dans la mesure où cela reste compatible avec les objectifs européens précités.

Parmi les thèmes abordés on peut citer le nombre d'accidents du travail et durée de l'absence ainsi occasionnée ; le nombre de maladies liées au travail et durée des absences ainsi occasionnées ; le repérage des maladies de longue durée (toutes causes) et des handicaps ; la reconnaissance du handicap ; le lien avec l'emploi, le chômage et l'inactivité.

L'enquête aura lieu tout au long de l'année 2007 auprès de l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus, vivant dans des ménages ordinaires et appartenant au sixième sortant de l'enquête emploi en continu. La collecte sera réalisée en face à face par enquêteur, avec une durée de questionnement de 20 minutes au maximum.

Le comité de concertation serait composé de la DARES, de la DREES, de la CNAM, de la DGEFP, de la DGAFP, du CEE et du CNCPH.

Les premiers résultats seront publiés sous forme d'un *Insee Première*.

En souhaitant que le comité de concertation de cette enquête et celui de l'enquête « Santé et itinéraire professionnel » se coordonnent, la formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 9 août 2005 - N° 178/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif Génération 2004

---

*Programme* : 2007

*Émetteur* : Centre d'études et de recherche sur les qualifications (Céreq)

Au cours de sa réunion du 3 juin 2005, la formation « Emploi, revenus » a examiné le projet d'enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif « Génération 2004 ».

Cette enquête a pour objectif de produire des indicateurs standards d'insertion à trois ans, sur des sortants de formation initiale, par niveaux et grands domaines de formation et de produire des indicateurs régionaux de base. Les interrogations suivantes du même échantillon, cinq et sept ans après la sortie du système éducatif, permettront une analyse approfondie des parcours et des premières mobilités sur une période de 3 à 7 ans après la sortie du système éducatif. Elles doivent aussi permettre de repérer comment interviennent diverses mesures pour l'emploi ou la formation des jeunes, en début de vie active.

Parmi les thèmes abordés on peut citer les caractéristiques socio-démographiques (sexe, âge, origine sociale) des jeunes, leur parcours scolaire, leur situation à la date d'enquête et rétrospectivement, leurs situations mois par mois depuis la sortie du système éducatif : emploi, chômage, service national, inactivité, reprise d'études, avec une description plus ou moins détaillée de ces situations.

L'enquête aura lieu au printemps 2007 auprès d'un échantillon national de 40 000 jeunes sortis du système de formation initiale en 2004. Quelques extensions nationales et régionales viendront compléter cet échantillon, en fonction de la demande des Ministères et des régions. La collecte sera réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de l'ordre de vingt minutes.

Le comité de concertation sera composé de représentants des deux ministères de tutelles (Education Nationale et Emploi), de l'ONISEP, de branches professionnelles, de partenaires sociaux, de Régions et du monde de la Recherche.

Les résultats seront publiés dans les collections habituelles du Céreq (Bref, Notes Emploi Formation). Des indicateurs statistiques seront mis en ligne sur le site Web du Céreq. Les individus enquêtés seront informés, au cours de l'enquête, sur les moyens d'accéder aux premiers résultats.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 9 août 2005 - N° 179/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête statistique sur les mouvements de main-d'œuvre

#### EMMO

---

*Programme* : 2006 à 2010

*Émetteur* : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Au cours de sa réunion du 3 juin 2005, la formation « Emploi, revenus » a examiné le projet d'enquête sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO).

Cette enquête a pour objectif de compléter les informations obtenues grâce à la déclaration de mouvements de main-d'œuvre (DMMO) dans les établissements de 50 salariés ou plus, afin d'avoir des informations sur les entrées et sorties de personnel dans les établissements de 10 salariés ou plus.

Les informations recueillies sont identiques à celles qui sont demandées dans le cadre des DMMO : effectifs de début et fin de période et détail des mouvements d'entrée par nature de contrat (CDI ou CDD) et de sortie par motif (fin de contrat, démission, licenciement...), selon l'âge, le sexe et la nationalité des personnes concernées, ainsi que la qualification requise.

L'enquête a lieu chaque trimestre auprès d'environ 50 000 établissements de 10 à 49 salariés. La collecte est réalisée par voie postale. Le temps de réponse dépend du nombre de mouvements du trimestre. Dans au moins 90 % des cas, il n'y a pas plus de 10 mouvements, ce qui prend au maximum ½ heure.

Le comité de concertation sera ouvert aux partenaires sociaux.

Les résultats de l'enquête, fusionnés avec les données des DMMO, sont publiés quatre mois après la fin du trimestre concerné par la collecte. Les séries longues sont mises à jour chaque trimestre sur le site internet du ministère.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 9 août 2005 - N° 180/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête ACEMO trimestrielle

---

*Programme* : 2006 à 2010

*Émetteur* : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Au cours de sa réunion du 3 juin 2005, la formation « Emploi, revenus » a examiné le projet d'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre « Acemo » trimestrielle.

Cette enquête a pour objectif de fournir des indicateurs conjoncturels sur l'emploi salarié, la durée hebdomadaire de travail et l'évolution des salaires. Elle répond à des demandes européennes, ministérielles, des syndicats, des organisations professionnelles, et plus généralement de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

Parmi les thèmes abordés on peut citer :

- l'emploi salarié et ses différentes formes : effectif total, part de salariés à temps partiel ou en contrat à durée déterminée, recours à du personnel intérimaire ;
- les fluctuations à court terme de la durée du travail : durée collective hebdomadaire de travail, recours au forfait en nombre de jours, volume d'heures supplémentaires ou complémentaires et effectifs concernés ;
- le suivi des rémunérations des postes de travail les plus représentatifs : évolution du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) et du salaire mensuel de base (SMB) par grande catégorie de salariés ;
- l'existence ou non de difficultés de recrutement et le taux d'emplois vacants.

L'enquête aura lieu la dernière semaine de chaque trimestre auprès d'environ 37 000 établissements situés en France métropolitaine et appartenant à une entreprise de 10 salariés ou plus des secteurs privés et semi-publics. La collecte sera réalisée par voie postale, le temps de réponse est estimé à une heure environ.

Le comité de concertation comprend des représentants de la Dares et de l'Insee, des partenaires sociaux (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale) et des chercheurs (Lasmas-CNRS).

Les résultats provisoires seront publiés à 45 jours ; c'est dans ce laps de temps l'unique source disponible qui fournit des indicateurs sur l'emploi et les salaires (SHBO / SMB) au niveau NES 4 (ensemble, industrie, construction, tertiaire) et la durée du travail au niveau agrégé. Les résultats définitifs seront publiés à 80 jours ; les résultats sont beaucoup plus détaillés et de nouveaux indicateurs sont introduits (taux de CDD, de temps partiels, de salariés au forfait, volume d'heures travaillées, etc.).

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 9 août 2005 - N° 181/D130

**AVIS D'OPPORTUNITÉ**  
**Enquête complémentaire Acemo**  
**sur la répartition des salariés et les conventions collectives**

---

*Programme* : 2006-2010

*Émetteur* : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Au cours de sa réunion du 3 juin 2005, la formation « Emploi, revenus » a examiné le projet d'enquête complémentaire Acemo sur la répartition des salariés et les conventions collectives.

Cette enquête a pour objectif de mesurer la couverture conventionnelle de branche des établissements et des salariés, d'attribuer aux établissements ou entreprises de l'échantillon de l'enquête trimestrielle un code de convention collective principale et de définir des emplois repères pour le suivi des salaires de base dans l'enquête trimestrielle. Elle répond aux besoins de la Dares et de la Direction des relations du travail qui souhaitent connaître la couverture conventionnelle des établissements et des salariés dans chaque secteur d'activité, et pouvoir ainsi répondre à une attente forte des partenaires sociaux sur ce thème. Par ailleurs, les organismes internationaux (Union européenne, OCDE, BIT) collectent périodiquement le taux de couverture conventionnelle des salariés.

Les thèmes abordés sont les conventions collectives appliquées dans l'établissement et la répartition des salariés par niveau de qualification professionnelle.

L'enquête aura lieu en décembre de chaque année auprès d'environ 10 000 établissements situés en France métropolitaine et appartenant à une entreprise de 10 salariés ou plus des secteurs privés et semi-publics. La collecte sera réalisée par voie postale. On estime le temps de réponse à moins de deux heures.

Le comité de concertation comprend des représentants de la Dares et de l'Insee, des partenaires sociaux (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale) et des chercheurs (Lasmas-CNRS).

Les premiers résultats concernant la couverture conventionnelle seront disponibles au deuxième semestre de l'année 2006.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 9 août 2005 - N° 182/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête ACEMO annuelle sur la négociation et la représentation des salariés

---

*Programme* : 2006-2010

*Émetteur* : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Au cours de sa réunion du 3 juin 2005, la formation « Emploi, revenus » a examiné le projet d'enquête ACEMO annuelle sur la négociation et la représentation des salariés.

Cette enquête a pour objectif, en complément des sources existantes sur le champ des relations professionnelles, de fournir des indicateurs précis et réguliers sur l'importance de la négociation dans les entreprises, son contenu, ses acteurs et, le cas échéant, la conflictualité. Ses résultats alimenteront le bilan présenté annuellement par le ministre chargé du travail à la commission nationale de la négociation collective (CNNC). L'enquête permettra aussi de confectionner les statistiques annuelles pour le rapport du Bureau international du Travail (BIT), conformément à la *Résolution concernant les statistiques des conflits du travail : grèves, lock-out et autres actions de revendication*, résolution adoptée par la quinzième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 1993).

Parmi les thèmes abordés on peut citer :

- Les institutions représentatives du personnel et les organisations syndicales présentes dans l'entreprise et les établissements ;
- La négociation collective : existence d'une négociation dans l'année, motifs de non négociation, participants à la négociation lorsqu'elle a lieu, éventuel aboutissement de la ou des négociations, thèmes des accords conclus ;
- Les arrêts collectifs de travail : existence d'un arrêt collectif de travail dans l'entreprise au cours de l'année, nombre total de journées individuelles non travaillées dans l'entreprise.

L'enquête aura lieu au début du deuxième trimestre de chaque année et portera sur l'ensemble de l'année précédente. Elle concernera environ 10 000 entreprises du champ Acemo. La collecte sera réalisée par voie postale. Afin de privilégier la facilité et la rapidité de réponse, la quasi totalité des questions ne nécessitent aucun calcul de la part du répondant.

Le comité de concertation comprend des représentants de la Dares et de l'Insee, des partenaires sociaux (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale) et des chercheurs (Lasmas-CNRS).

Les premiers résultats seront disponibles au plus tard dans les douze mois suivant la collecte. Ils seront publiés sur différents supports de diffusion de la Dares.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.



Paris, le 9 août 2005 - N° 183/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### **Enquête ACEMO sur la Participation, l'Intéressement, les Plans d'épargne et l'Actionnariat salarié - PIPA**

---

*Programme* : 2006-2010

*Émetteur* : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement

Au cours de sa réunion du 3 juin 2005, la formation « Emploi, revenus » a examiné le projet d'enquête ACEMO sur la Participation, l'Intéressement, les Plans d'épargne et l'Actionnariat salarié (PIPA).

Cette enquête a pour objectif de fournir un ensemble d'informations sur la participation et l'intéressement, de renseigner sur le nombre d'entreprises et de salariés ayant accès à des plans d'épargne et sur la provenance des sommes versées sur ces plans, et pour les sociétés par actions de connaître la part des entreprises ayant mis en place des opérations d'actionnariat salarié. Elle est réalisée à la demande du Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement et alimente les travaux du Conseil Supérieur de la Participation.

Parmi les thèmes abordés on peut citer :

- la participation : existence d'un accord de participation, distribution ou non de la participation pour l'exercice sur lequel porte l'enquête et, le cas échéant, dispositif auquel ces montants ont été affectés ;
- l'intéressement : existence d'un accord d'intéressement, distribution ou non de l'intéressement pour l'exercice sur lequel porte l'enquête ;
- les plans d'épargne : accès des salariés de l'entreprise interrogée à différents types de plan, origine des fonds affectés à ces plans ;
- l'actionnariat salarié : existence d'opérations d'actionnariat salarié au sein de l'entreprise, distribution de « stocks-options ».

L'enquête aura lieu chaque année au mois de mai de l'année suivant l'exercice considéré, auprès d'environ 23 000 entreprises du champ Acemo. La collecte sera réalisée par voie postale. On estime le temps de réponse à moins de deux heures.

Le comité de concertation comprend des représentants de la Dares et de l'Insee, des partenaires sociaux (CGT, CFDT, Force ouvrière, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, Union professionnelle artisanale) et des chercheurs (Lasmas-CNRS). Le projet de refonte est également réalisé en concertation avec le Conseil Supérieur de la Participation et l'Autorité des Marchés Financiers.

Les résultats seront mis à disposition entre 12 et 14 mois après le début de la collecte des données, sous la forme d'une publication "Premières informations" de la Dares. Celle-ci sera reprise dans le rapport annuel du Conseil Supérieur de la Participation.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

## TABLE DES SIGLES

APEC	Association pour l'emploi des cadres
CEE	Centre d'études de l'emploi
CEREQ	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
CFE-CGC	Confédération française de l'encadrement
CGP	Commissariat général du Plan
CNCPH	Conseil national consultatif des personnes handicapées
DCASPL	Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales
GIM	Groupe des industries métallurgiques
GIP PRAO	Groupement d'intérêt public Pôle Rhône-Alpes de l'orientation
IRES	Institut de recherches économiques et sociales